

Unicef

APF HQ
Association de la presse francophone hors Québec

Vol. 17 No. 34 | Mercredi, le 10 novembre 1982 | 0.50 20 pages

Nouvelle expérience pour les scouts de l'Alberta

Le jamboree-sur-les-ondes: une première dans l'Ouest

"C Q Jamboree - C Q Jamboree - Ici Edmonton, Alberta."
"Ici Venezuela - Vous reçois 5 sur 5".

C'est un peu le genre de communication qui s'est établie entre quelques adolescents scouts d'Edmonton avec leurs confrères des autres parties du monde ou du pays par l'intermédiaire du radio-amateur.

Le "Jamboree-Sur-Les-Ondes" - comme on l'appelle - est une activité internationale visant à permettre à tous les Scouts du monde entier de communiquer entre eux en se servant de la radio-amateur.

Pour le Scoutisme en Alberta, il s'agit d'une expérience unique qu'ont vécue ces jeunes de 13 à 14 ans d'Edmonton puisque personne encore n'avait participé au "Jam-Sur Les-Ondes" dans l'Ouest du pays.

Les Eclaireurs s'étaient divisés en deux groupes afin de pouvoir capter le plus de signaux-radio possible en provenance de tous les coins du monde.

Ils ont ainsi réussi à contacter quelques pays comme la France, le Vénézuela et plusieurs états des Etats-Unis. Ils ont aussi capté l'Union Soviétique, mais la barrière des langues les a empêché de poursuivre la communication. Et, bien sûr, quelques endroits de l'Ontario et du Québec...

"Ça coûte moins cher que le téléphone" de dire un de ces jeunes qui a été mis en contact avec sa grand-mère grâce aux Scouts de l'endroit...

Les jeunes ont été fortement impressionnés par l'équipement électronique et ont littéralement "dévoré" les exposés de MM. Moller et Hurarielle respectivement de Sherwood Park et d'Edmonton qui leur ont généreusement prêté leur local.

"Les jeunes ont adoré l'expérience et veulent la revivre l'an prochain" nous a dit Jacques Albert, animateur en chef des Eclaireurs d'Edmonton. Mentionnons que le Jam-Sur-Les-Ondes est une activité annuelle qui dure une fin de semaine au milieu d'octobre. "Nous avons déjà commencé à faire des arrangements pour l'an prochain", nous a assuré M. Albert.



Les scouts d'Edmonton ont réussi à contacter la France, le Vénézuela et les Etats-Unis avec une radio-amateur.

A Calgary: on fête la littérature francophone

Ceux qui non seulement s'intéressent à la francophonie mais également à la littérature d'expression française, ne voudront pas manquer le premier festival littéraire organisé par la Société littéraire francophone de l'Alberta. La Société, qui a été officiellement incorporée en mai dernier, profitera de cette occasion festive pour lancer le premier numéro de "La Revue littéraire de l'Alberta".

Le festival et le lancement de "La Revue littéraire" auront lieu à Calgary, le samedi 20 novembre à 20h au théâtre du Centre français, au 4416-16e rue S.O. L'entrée sera gratuite.

La préparation d'un spectacle qui mettra en scène plus de cinquante chanteurs, musiciens, danseurs et récitants demande une coordination de tous les instants et un enthousiasme sans faille qu'a su conférer la présidente de la Société et l'instigatrice de cette soirée, Christine Dumitriu van Saanen, non seulement aux artistes qui se produiront mais aussi à ceux qui ont participé à la préparation du soectacle.

Le festival, explique Christine, est "un spectacle qui va célébrer la littérature francophone qui sera composé de récitals de poésie francophone d'hier et de demain auxquels s'ajouteront des numéros musicaux constitués de musique instrumentale et de danses en costumes d'époque. A ces interludes musicaux vont s'ajouter des pantomimes ayant comme sujets soit la poésie québécoise soit l'imagination du mime et qui seront accompagnées soit par un narrateur ou un musicien".

Au spectacle s'ajoutera un arrangement musical pour un poème qui a une forme un peu spéciale. Ce poème intitulé "Le canon des paroles" est un poème qui essaie de mimer la musique et qui introduit les quatre voix "comme un canon de musique, qui peut donner une impression de fugue. On peut le commencer n'importe où. On peut reprendre le thème n'importe où".

"Le spectacle", continue Christine, "sera couronné par la chorale la Voix des Rocheuses qui interprètera un bouquet de chansons canadienne-françaises provenant surtout des Prairies et du Québec".

Comme le festival symbolise cette unité francophone de l'Est dans l'Ouest, le spectacle se terminera par l'hymne national chanté dans les deux langues par la chorale à laquelle s'ajouteront, l'espèrent les organisatrices de la fête, les voix des spectateurs.

Le spectacle sera suivi d'une réception qui permettra aux spectateurs et aux artistes de se rencontrer.

Mentionnons que les artistes de ce festival ne sont pas des professionnels mais des amateurs qui ont accepté de contribuer au spectacle grâce à l'enthousiasme et au plaisir qu'ils ont de réciter ou de jouer d'un instrument. La plupart de ces artistes sont membres de la Société littéraire de l'Alberta.

Les organisatrices du programme sont Christine Dumitriu van Saanen et Nadine Mackenzie, l'administratrice du Centre français et la responsable de la réception est Marie Warzecha et Georges Blary est responsable de la régie technique. Le spectacle a été rendu possible grâce à des subventions accordées par Alberta Culture et le Secrétariat d'Etat du Canada.

La Société littéraire francophone de l'Alberta profite de l'occasion festive du spectacle du 20 novembre pour faire le lancement du premier numéro de "La Revue littéraire de l'Alberta" dont la publication a été possible grâce à une subvention octroyée par le Secrétariat d'Etat.

La Société littéraire francophone de l'Alberta profite de l'occasion festive du spectacle

Cette revue se voit comme une voix pour ceux qui, en Alberta, désirent exprimer leur créativité littéraire en français.

Dans le premier numéro, le milieu plus restreint de Calgary est représenté mais dans le futur, comme l'explique Christine, "on

Voir Société page 2

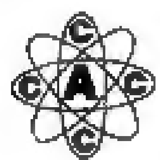
Spectacle en prison

Par Claude Roberto

Dimanche le 7 novembre une journée avec des activités sociales avait été organisée dans le gymnase de l'Institution d'Edmonton, qui est la prison fédérale à sécurité maximum de l'Alberta. Cette prison est isolée. Elle se trouve à une dizaine de kilomètres au nord est d'Edmonton. Elle abrite environ 150 détenus, tous des hommes, francophones, Indiens et anglophones. Les francophones y sont une vingtaine. Ils viennent du Québec ou du Nouveau-Brunswick et ils ont été transférés à Edmonton. Pour la première fois, un spectacle canadien français présenté par La Girandole a été offert aux détenus de l'Institution, dimanche le 7 novembre.

D'abord quelques mots sur cette Institution: une prison fédérale est un endroit où les détenus restent pour une période de 2 ans et plus. Plusieurs semblent avoir des sentences d'internement à vie. Une prison à sécurité maximum est un lieu de détention où les plus grands moyens de sécurité sont employés: lorsqu'on arrive au terrain de stationnement de l'Institution, on entend d'abord les aboiements des chiens retenus près de la prison. La zone autour des divers édifices est illuminée la nuit par des projecteurs orange. Elle est aussi entourée par deux hautes barrières avec des fils électriques. Entre ces deux barrières parallèles, passent des ondes qui, dit-on déclenchent une sonnerie d'alarme au passage d'une personne. A l'intérieur, les couloirs de la prison sont coupés par des grilles qui s'ouvrent et se ferment à l'aide d'un contrôle électronique. Des caméras enlèvent toute privauté et filment continuellement l'intérieur et l'extérieur des divers édifices. Les conversations téléphoniques entre les détenus et les gens de l'extérieur sont écoutées par certains employés. Enfin les prisonniers sont

Voir SPECTACLE page 3



CONSEIL ALBERTAIN DE LA COOPERATION

Vos intérêts économiques

M. Trudel nous parle du C.C.C.

A Caraquet, le 30 juin dernier, le Président de la Fédération des Caisses Populaires Desjardins, était élu président du Conseil Canadien de la Coopération lors de l'assemblée annuelle de cet organisme. Suite à cette nomination, M. Henri-Paul Trudel a bien voulu nous expliquer quels seront les objectifs du C.C.C. au cours de la prochaine année. Mais avant, voyons brièvement le rôle du Conseil Canadien de la Coopération au Canada.

La dualité linguistique de notre pays impose deux structures parallèles dans le milieu de la coopération. Le C.C.C. est le chapeau national de la coopération francophone tandis que le C.U.C. (Cooperatives Union of Canada) regroupe les coopératives anglophones. Il y a donc double délégation au sein de l'Alliance Coopérative Internationale qui compte 163 organisations affiliées, réparties dans 64 pays.

Ce sont les 9 conseils provinciaux qui supportent le Conseil Canadien de la Coopération et il opère avec un budget d'environ 200,000$. Les plus importantes organisations provinciales sont le Conseil de la Coopération du Québec, suivi du Conseil Acadien de la Coopération du Nouveau-Brunswick et du Conseil de la Coopération d'Ontario. Seule la province de Terre-Neuve n'est pas représentée à cette table de coopération francophone.

Hors Québec, les francophones sont minoritaires et la coopération constitue pour eux un instrument privilégié de regroupement et même de survivance. C'est pourquoi, selon M. Trudel, la mission du C.C.C. ne peut s'arrêter exclusivement au développement de la coopération. Il doit aussi et même d'abord, faire la promotion des intérêts francophones.

"La fondation du Conseil Canadien de la Coopération fut vraiment un geste de foi en la coopération; elle fut aussi un geste d'espérance dans la volonté des coopérateurs francophones de tout le Canada de s'associer dans leurs institutions coopératives pour leur avancement social et culturel. Elle fut également leur façon à eux de marquer leur volonté d'occuper comme "parlants français" du Canada un espace économique leur permettant d'avoir un statut national et international". (Extrait du discours de M. Raymond Blais présenté à l'occasion du congrès du C.C.C. le 29 juin 1982)

OBJECTIFS 1982-83

Au niveau des objectifs, le C.C.C. compte travailler sur les aspects suivants:

1. Intensifier la participation des coopératives dans le développement économique des francophones. (comité ad hoc, diagnostics, plans de redressement, formation en gestion, etc.)

2. Assurer une plus grande pénétration du mouvement coopératif dans le milieu scolaire. (poursuite du concours international des jeunes au Québec, au Manitoba et en Ontario)

3. Parfaire la formation coopérative des cadres, dirigeants, employés et membres. (sessions de cours, cueillette des divers programmes existants tant au Québec qu'ailleurs)

4. Accroître l'information coopérative des membres et du public en général. (poursuite du Coopresse, article dans Ensemble! ! et hebdos hors Québec, tenue d'une Semaine nationale de la coopération en octobre, etc.)

M. Trudel voit dans ce nouveau poste une belle occasion de travailler à l'expansion du coopératisme et de faire du bénévolat. Il va essayer de montrer par des gestes et des actions concrètes que le C.C.C. est capable de rendre service aux coopératives francophones. La tâche ne sera pas facile puisque plusieurs coopératives ont des difficultés économiques en ce moment. Le défi sera doublement stimulant! Le thème du Congrès de cette année était: "Une force qui nous apprtient: la coopération". C'est une force que possède M. Trudel et nous lui souhaitons de fructueux échanges avec ses collègues des autres provinces cette année. Félicitations et bonne chance!

Société littéraire

suite de la page 1

veut un réseau de diffusion de la province. C'est pour cette raison qu'on fait appel aux institutions académiques, aux groupes culturels de toute la province."

Ce premier numéro de quarante pages, dont il sera tiré 500 exemplaires, et qui a le caractère d'un livre et non d'une brochure, précise Christine, contient des contributions littéraires (prose, poésie) des membres de la Société littéraire. En plus de ces contributions originales et inédites, la revue contient des informations littéraires concernant les activités de la Société. Elle donne des noms d'associations et de revues littéraires canadienne-françaises et françaises. Elle rapporte également les réalisations (prix, distinctions, publications) des membres de la Société et elle annonce des concours littéraires qui se tiennent au Canada et en dehors du Canada.

Deux pages de cette revue sont consacrées à l'hommage de deux poètes du Québec qui ont fait parvenir des poèmes pour ce premier numéro. La revue inaugure aussi le Coin des jeunes poètes avec deux poèmes écrits par des enfants.

"La couverture de la revue est très importante", souligne Christine "parce qu'à l'intérieur sont les noms des membres de la Société et du Comité de rédaction de la revue. On doit souligner l'importance du fait que la Société est plus qu'heureuse et honorée d'avoir publié le nom de son membre d'honneur qui est Son Excellence, le Très Honorable Edward Schreyer, Gouverneur Général du Canada et le nom de la présidente honoraire, le Docteur Gertrude Laing, O.C."

Des exemplaires de la revue seront disponibles lors du festival pour la somme de $3.00.

Voici la nouvelle adresse de la maison provinciale des Pères Oblats:

CENTRE VITAL GRANDIN CENTRE
5 Avenue St-Vital
St-Albert, Alberta
T8N 1K1



L'ACFA provinciale

est à la recherche d'un

AGENT DE DEVELOPPEMENT EN EDUCATION

Ses principales responsabilités seront les suivantes:

- participer au développement d'une planification à court terme
- travailler auprès des communautés francophones afin d'identifier et d'analyser les beloins spécifiques en matière d'éducation française
- établir des contacts et entretenir de bonnes relations avec les personnes intéressées à l'éducation française afin de faire connaître et de faire progresser les dossiers actifs et les revendications de l'ACFA

Exigences:

La personne intéressée doit posséder de l'expérience dans le domaine de l'éducation et une bonne connaissance du milieu minoritaire. Elle doit également être disponible à voyager à travers l'Alberta.
Une bonne connaissance du français est de rigueur.

Entrée en fonction:

le plus tôt possible

Salaire:

négociable, selon l'expérience et les qualifications.

Les candidatures doivent être soumises à:

Georges Lalonde
Directeur-général
L'Association canadienne-française de l'Alberta
10008-109 rue pièce 203
Edmonton, (AB) T5J 1M4
téléphone: 423-1680

A BONNYVILLE:

Un forum politique organisé par l'ACFA

par Henri Lemire

"Vous pouvez voter pour le socialiste à ma gauche ou pour le séparatiste à ma droite ou vous pouvez réélire celui que vous avez déjà", concluait Ernie Isley candidat Progressiste Conservateur à un forum politique à Bonnyville.

Tel qu'elle l'avait fait au printemps 1979, l'ACFA régionale de Bonnyville a organisé un forum, dans son Centre Culturel entre les trois candidats de la circonscription de Bonnyville. Environ 75 personnes étaient présentes pour entendre Eric Enns du WCC, Ernie Isley du P.C. et Tom Turner du NPD.

L'ACFA avait préparé cinq questions que chaque candidat devait répondre pendant trois minutes.

A la question: "Etes-vous d'accord avec la disposition qui permet le droit à l'éducation en français si le nombre le justifie", les trois se dirent d'accord avec cette nouvelle disposition de la Constitution Canadienne. Le candidat PC suggère des classes d'entre dix à vingt élèves tandis que le néo-démocrate suggère un minimum de douze en campagne et un minimum de vingt dans les centres urbains.

Le candidat WCC fut beaucoup plus catégorique en répondant à une question au sujet d'octrois du provincial pour remplacer les subventions fédérales en éducation si cela devenait nécessaire. M. Enns répondit tout simplement "Non", tandis que les deux autres étaient favorables.

Au sujet du bilinguisme officiel pour notre province, les trois répondirent un "non" unanime mais M. Turner ajoutait toutefois, qu'il serait raisonnable d'offrir certains services en français dans les régions francophones de l'Alberta.

Des questions se rapportant au ministère de la Culture et sur l'état dépressif de l'économie locale ont ouvert la discussion pour les questions spontanées.

Il était évident que les candidats étaient plus à l'aise avec ce genre de questions qui leurs permettaient d'élaborer leurs programmes et politiques.

En somme, un exercice politique, au sens large du mot, profitable pour tous.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA - DISTRICT DE L'ALBERTA est heureuse d'annoncer la nomination d'HELENE NAUD au poste d'agent de développement.

Mademoiselle Naud aura principalement la responsabilité du dossier "Développement & Expansion du Guidisme et du Scoutisme en Alberta".

Elle travaillera donc étroitement avec les secteurs actuellement desservis par le mouvement scout francophone et aidera les populations des secteurs non desservis par le Scoutisme ou le Guidisme à se doter de ce mode d'éducation du jeune complémentaire à la famille.



Les études et l'expérience acquises par Mademoiselle Naud dans les domaines de l'animation et de l'organisation en font un atout du mouvement scout-guide et à la population franco-albertaine qui désire bâtir dans son milieu une organisation francophone pour sa jeunesse.

Notons que l'objectif principal des scouts comme des guides est le développement complet de la personne des jeunes de 7 à 17 ans à partir d'activités adaptées à leur âge et leur milieu. Bien sûr, tout se déroule en français.

Pour plus d'informations, contacter Sylvain Leclerc ou Hélène Naud au 488-9832

Spectacle

suite de la page 1

entièrement déshabillés et fouillés avant et après chaque visite qu'ils reçoivent. Chaque détenu a sa cellule, où il ne peut y recevoir un autre détenu.

Ajoutons que les prisonniers travaillent environ 8 heures par jour, sauf pendant les fins de semaine: ils fabriquent des meubles ou ils aident à divers tâches, comme par exemple aux travaux de cuisine. Le Franco et divers journaux anglais du pays arrivent à l'Institution. Quant aux visites et aux conversations téléphoniques, elles sont autorisées deux fois par semaine. S'ils sont mariés, les détenus voient leur épouse en privé une fois tous les trois mois.

La journée du 7 novembre était tout à fait spéciale pour les prisonniers: en effet ils pouvaient assister à un spectacle, manger avec leur famille et participer à une danse. Au début de l'après-midi, le spectacle commença avec un groupe indien qui a présenté quelques danses typiques de l'Ouest canadien. La Girandole, qui est une troupe de danseurs francophones d'Edmonton, a ensuite donné un spectacle folklorique canadien français avec des gignes et des danses carrées. Les membres de La Girandole étaient un peu nerveux à leur arrivée. Mais, après la fouille et l'entrée de leur équipement, la tension disparut. Leurs danses ont été un succès et les prisonniers les ont beaucoup appréciées. "J'ai bien aimé le spectacle de leurs danses," dit Yvon, un détenu francophone, "car je n'en ai pas vu depuis des années; je n'ai jamais vu de tels spectacles dans mes 12 années de prison." Yvon vit depuis 5 ans dans les provinces anglaises de l'Ouest. "C'était très bien" ajoute Michel, un autre détenu francophone, "j'ai beaucoup apprécié la danse car elle est une partie de notre culture. Les anglophones ont aussi beaucoup aimé parce qu'ils n'avaient jamais, dans leur vie, assisté à un tel spectacle".

Après la représentation de La Girandole, un dîner avec du boeuf et du jambon était offert vers 5 heures du soir. Une danse avec la musique de l'orchestre Loose Change Blues réunit ensuite tous les détenus et tous les participants à cette journée spéciale. La soirée finit vers 10 heures.

Cette journée a été organisée par les Jaycees d'Edmonton, groupe humanitaire anglais. Le groupe de volontaires francophones dirigé par Edmond Laplante était aussi présent. Ce groupe rend visite aux détenus chaque lundi soir. Il est tout à fait nécessaire aux prisonniers francophones: pour la plupart, ceux-ci n'ont pas de famille en Alberta. Dans l'Institution, à la différence des Indiens, ils n'ont aucun employé pour les représenter. Leurs avocats semblent souvent être dans l'Est. Le groupe de francophones vient dans la prison, non pas pour porter aux détenus des idées philosophiques, morales ou religieuses, mais pour porter de l'amitié. Ces contacts humains sont nécessaires pour faire accepter aux prisonniers les règlements et la société en général.

Une journée comme celle du 7 novembre brise la routine de l'emploi du temps à la prison, détend un peu les détenus et les libère momentanément de leur isolement.

EDITORIAL

Les élections: l'anéantissement de l'Opposition

Il y avait trop d'impondérables dans cette élection pour permettre même aux experts et aux politicologues de faire des prédictions justes. D'un extrême, on n'aurait pas pu traiter de ridicule une prédiction voulant que le parti Progressiste-Conservateur remporte tous les 79 sièges à la Législature. Cette possibilité existait fort bien et c'est de justesse que Peter Lougheed et son équipe ont manqué d'y arriver. De l'autre extrême [le côté le plus populaire d'ailleurs], on aurait pu prédire sans trop espérer que l'opposition se serait trouver renforcée de quelques sièges si non plusieurs.

D'une part personne ne devait sous-estimer le charisme de Lougheed et la solidarité chez les siens. Le Premier Ministre a réussi durant la campagne éléctorale à projeter l'image d'une équipe forte, qui a bien fait dans le passé et qui, malgré les difficultés économiques actuelles, a la situation bien en main. En plus, il a étalé devant l'électorat, non pas des promesses en l'air comme l'ont fait d'autres regroupements politiques, mais des programmes concrets pour venir en aide aux consommateurs que sont les propriétaires, les locataires et les fermiers.

Face à cette menace d'un vote en faveur de la mise en place d'une opposition plus nombreuse, le Premier Ministre a changé sa stratégie en plein milieu de la campagne pour répliquer avec finesse qu'il était important de voter pour un gouvernement et que ce serait une erreur de voter pour une opposition. "On risque en votant pour l'opposition de se jouer un mauvais tour" de dire le Premier ministre.

Sachant qu'il vaut mieux être positif, M. Lougheed s'est donné une allure d'optimiste face à ce que nous réserve l'avenir en Alberta. Sans faire de prédiction précise, il a laissé entendre que les temps seront meilleurs bientôt si les Albertains lui donnaient leur appui.

D'autre part, quelques pourcentages de plus du côté du parti Néo-démocrate aurait donné à son leader Grant Notley de six à dix sièges de plus. Ce que certains prévoyaient ne s'est pas produit. Le parti séparatiste, Western Canada Concept, devait selon eux prendre des votes qui appartenaient traditionnellement aux Conservateurs. En plus, certains croyaient que l'appui donné normalement au parti Crédit Social irait au WCC et non pas aux Conservateurs. Ces deux éléments auraient dû affaiblir le parti Progressiste-Conservateur et donner des chances au Western Canada Concept et au NPD. Tel ne fut pas le cas.

Ce qui rendait les prédictions difficiles c'est aussi que les sondages les plus récents chiffraient les indécis à 30 et 40 pour cent. Ceux-ci ne sont pas restés chez eux, ils sont allés voter et ils ont appuyé le Premier Ministre Lougheed et son parti. Ce n'est pas peu dire quand on pense que 78 pour cent des 1,400,000 électeurs éligibles se sont donnés la peine d'aller voter.

Que l'on traite le Premier Ministre d'acheteur de votes à même les deniers publics ou qu'on traite l'électeur de lâche, comme l'a fait un certain chef de parti boudant sa défaite, rien ne change le résultat. Les Albertains ont donné un appui on ne peut plus retentissant au Premier Ministre Lougheed et à son parti Progressiste-Conservateur en lui accordant 75 sièges sur une possibilité de 79 avec 63 pour cent du vote populaire.

Le Western Canada Concept, ce nouveau parti né dans le mécontentement et qui poursuit une politique de séparatisme, d'anti-bilinguisme et en fin de compte d'égoïsme a été complètement dérouté. Son chef, Gordon Kessler, a été défait dans son propre patelin et aucun de ses combattants n'est arrivé même proche de remporter une victoire. Si d'une part on peut déplorer la faiblesse numérique de l'opposition, on peut d'autre part se réjouir de la défaite du WCC.

Mais bientôt, il faudra bien que quelqu'un organise un parti d'opposition valable et susceptible de crédibilité. Cette "dictature démocratique" devra un jour cesser, cela a assez duré.

Paul Denis

Lettres ouvertes

Un appui pour Solidarité en Pologne

Monsieur Pierre Elliot Trudeau

A l'occasion de leur Assemblée générale qui se tient cette semaine à 'Ottawa, les évêques catholiques du Canada m'ont invité à vous faire part de nos plus vives préoccupations concernant la situation critique qui prévaut en Pologne et au Salvador.



Journal hebdomadaire publié le mercredi, un service des 150,000 Franco-albertains depuis l'année 1928.

Directeur-rédacteur
Paul Denis

Composition-montage
Julie Bernard

Administration-montage
Louise McKnight

Directeur des ventes
Michel Bacula

Adjointe à la vente
Johanne B. Cornellier

Toute correspondance doit etre adressée au FRANCO-ALBERTAIN, 10008 - 109e rue, Edmonton, Alberta, T5J 1M4. Téléphone: [403] 423-5472

L'abonnement annuel coûte:

1 an: $15.00
2 ans: $25.00

Enregistré comme courrier de deuxième classe no. 1881.

Comme vous le savez, l'Eglise de la Pologne a constamment appuyé le mouvement Solidarité le reconnaissant comme une authentique manifestation des aspirations des travailleurs dans ce pays. La dissolution récente de Solidarité par le gouvernement militaire de Pologne porte un dur coup à l'Eglise et au peuple polonais.

En effet, la dissolution de Solidarité entre en contradiction flagrante avec l'enseignement le plus élémentaire de l'Eglise touchant les droits des travailleurs. Dans sa récente encyclique, par exemple, le Pape Jean-Paul II affirme sans équivoque que les syndicats des travailleurs constituent "un indispensable élément" pour la promotion de la justice sociale dans les sociétés industrialisées.

Les luttes pour la liberté manifestées à la fois en Pologne et au Salvador ont attiré l'attention du peuple, particulièrement des travailleurs, au Canada et ailleurs dans le monde. Ils sont les porte-paroles de ceux qui cherchent le chemin de la justice et de la libération.

A la suite de ces préoccupations, nous pressons le gouvernement du Canada d'exercer un leadership auprès des autres pays dans le but de contribuer au dénouement de ces crises. Précisément, nous demandons d'abord que le Canada nous donne l'assurance qu'il amorcera un dialogue avec le pays des blocs de l'Est et de l'Ouest en vue de contribuer au rétablissement de Solidarité, à la libération de ses dirigeants en prison, au redressement de l'économie de la Pologne et à la levée de la loi martiale en ce pays. En deuxième lieu, nous comptons également que le Canada usera de toute son influence auprès des gouvernements du Salvador et des Etats-Unis de sorte que le cessez-le-feu soit établi et que le dialogue entre la Junte militaire et les forces de l'opposition soit engagé aussitôt que possible en ce pays.

Recevez, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Henri Légaré, o.m.i.
archevêque de Grouard-McLennan
président de la Conférence des évêques catholiques du Canada

Le Centre Culturel notre épopée

C'est au printemps de l'année mille neuf cent trente,
Que J.P. Durocher contracteur signe une entente,
Avec le district scolaire de notr' village,
Pour bâtir une école avec tout le ménage.
Cette école de huit classes finie en briques
Admettra trois cents jeunes aux cours académiques.

Soeur Marie du Crucifix en prend direction.
Les classes d'six à douze r'cevront instruction.
Plusieurs religieuses sont du corps enseignant,
Fières de produirent des gradués imposants.
Ecol' de quarante ans on veut te remplacer?
L'A.C.F.A. prend charge avant d'la "bulldozer"!!

Un bon octroi fédéral de travaux d'hiver,
Aide à la rénovation et radoubs divers.
La location des salles prend soin des dépenses.
La maternelle, les Blés d'Or sont d'un aide immense.
Nos jeunes en jouissent pour certaines activités.
C'est le rendez-vous où y règne la gaîté.

En mille neuf cent soixant'dix huit, c'est la joie.
Le Ministre de la Culture en fait son choix.
Notre centre est déclaré cite historique,
Avec tous les bénéfices que c'la implique.
Nous lançons donc un grand projet d'rénovations,
Afin de confirmer nos sérieuses intentions.

Le budget est mis à point avec discernement.
Deux cent quatre ving milles dollars, c'est l'argent,
Qu'il nous faudra pour réaliser cette entreprise.
L'aide gouvernementale se concrétise.
Nos municipalités appuient nos efforts.
L'assistance de nos gens est d'un grand support.

En novembre quatre vingt on est en chantier.
C'est un concours familier de tous les métiers.
Des matériaux divers occupent les passages.
Nous notons les progrès de ce remue-ménage.
L'entrain règne, les ouvriers travaillent sans trêve,
Et chaque jour nous voyons se combler nos rêves.

Le dix sept mars quatr'vingt survient un dur déboire.
Un incendie vient ravager nos beaux espoirs.
Nos artisans qui y ont mis beaucoup de sueur,
Sont tous au désarroi et pleurent leur malheur.
A cett' heure il semble que c'est bien la fin,
Et qu'ce sinistre vient d'en sonner le tocsin.

Qui ira fouiller dans ces funèbres pénombres,
Pour y créer chaleur et ranimer ces décombres?
L'A.C.F.A. relève encore le défi,
Persuadant ses troupes que ce n'est pas fini.
Toutes les cartes sont bien mises sur la table.
Le verdict est crucial, l'enjeu est formidable.

C'est avec entrain qu'une assemblée est convoquée,
De tous les groupes et personnes intéressés.
Il nous faut l'appui de notre population,
Pour pouvoir réaliser nos lourdes décisions.
Tous emboîtent le pas et sont très généreux,
Aidant à payer ce projet des plus audacieux.

Sans retard grand nombre d'ouvriers sont sur les lieux.
C'est la résurrection qui s'accomplie à nos yeux.
De gros camions charroient les débris calcinés,
Formés de nombreux vestiges musés et ruinés.
Les devis de l'architecte apportent changements,
Qui nous donneront bien meilleurs arrangements.

Cett' ruche regroupera nombr' d'activités,
Telles, les Blés d'Or, le Carrefour, un Musée,
Galerie d'Art, l'Héritage Franco-Albertain,
L'Centre Touristique et Cuisine d'boute-en-train.
Un cite idéal pour une rencontre amicale,
Assurant les yeux et la bouche un vrai régal.

Nos sanglots de quatre vingt sont bien du passé.
Ces contretemps d'hier nous les avons dépassés.
Le vouloir collectif en est sorti très fort.
D'un spasme de doute notre foi nous en sort,
Et y grandi comme le grain de sénevé.
Pour ce, remercions Dieu de toutes ses bontés.

Par Jules Van Brabant.

A BONNYVILLE

Prix d'excellence

par Johanne Thibault



Mme Marie-Claire Champagne (présidente de l'ACFA) présente les prix d'excellence (en français langue première, langue seconde, immersion française), aux étudiants de l'école Junior High School de Bonnyville. De gauche à droite: Pierre Brosseau, Sylvie Tellier, Dianne Ouellette, Paul Dumont, Mme Champagne, Steve Wiatr, Colette Dumont et Kimberly Schmidt.

Association des scouts et des guides

Avant les années 60 (soixante) l'Association des scouts catholiques du Canada s'est établie, un peu plus tard, en 1972. L'association des scouts a une charte qui a été signée par le Gouverneur général du Canada. Cette année, les animateurs des louveteaux sont:

Robert Word
Marianne Hébert
Madeleine Dumont

Et voilà, 2 ans que le groupe des "Jeannettes" existe à Bonnyville et c'est grâce à Soeur Colette Pelchat que ce mouvement fonctionne aujourd'hui. Pour la qualité du travail, on la remercie.

Une campagne de financement par une vente de pommes par les scouts et les guides a eu lieu la fin de semaine du 1er, 2 et 3 octobre. Leur profit était d'environ $600.00. Cet argent servira à l'achat d'un équipement de camping pour les scouts.

L'Halloween des jeannettes

Lundi soir 25 octobre, les Jeannettes de Bonnyville, avaient organisé, au gymnase de l'école élémentaire, une soirée costumée. Toutes les vingt Jeannettes étaient présentes ainsi que les trois animateurs: Colette Pelchat, Paul Daigle et Gisèle Thibeault.

Les Jeannettes avaient elles-mêmes décoré la salle. Elles avaient préparé leur divers activités et chacune d'entre elles ainsi que les animateurs avait apporté une collation qu'elles ont partagé. Leur groupe se divise en six (sizaine) pour chaque activité.

Les Jeannettes avaient fabriqué une "pinata" (jeux d'Halloween contenant des friandises). Leur soirée était très bien réussie. Tout le groupe en était fier.

"Chez Guy" ... Une invitation aux gourmets

par Dominique Gingras

Lors de la dernière fin de semaine d'octobre, les propriétaires du restaurant CHEZ GUY, déjà ouvert depuis plusieurs semaines, célébraient l'ouverture officielle en trinquant avec leurs amis et clients (déjà) réguliers. En effet, le restaurant Chez Guy a maintenant un permis de boisson pour le vin, la bière et les liqueurs. Cela agrémente plaisamment le menu que Lise et Guy Simard et leur associé Gus Gosselin, ont amoureusement préparé. En effet, pour tous ceux qui ont la nostalgie de la bonne cuisine canadienne-française, de l'ambiance, et de l'hospitalité qui nous caractérise, ce restaurant est un rêve devenu réalité. Situé sur la rive sud d'Edmonton, "Chez Guy" est joliment décoré de plantes, de mobilier confortable, le tout créant une ambiance à la fois intime et joyeuse. Que vous soyez un résident d'Edmonton, ou un Albertain visitant la ville, et si vous aimez aller à la découverte de nouveaux endroits et de nouveaux plaisirs, vous ne serez pas déçu.

Les prix sont très raisonnables, et le menu varié. Le ragoût de boulettes, la poutine, la tourtière et les soupes du jour sont toujours populaires. Et délicieux, croyez-moi! N'oublions pas de mentionner les merveilleux cretons, préparés à la perfection, et le savoureux fromage en grain, que vous pouvez acheter sur place pour l'apporter à la maison, et le faire déguster par vos amis et proches.

Mais c'est au restaurant que Guy passe le plus de son temps. Il est heureusement assisté par sa charmante et dynamique épouse, Lise, qui elle aussi voit à tout; la préparation des repas, l'administration du restaurant et bien sûr, le confort des clients. Lise et Guy ont trois enfants qui à leur tour, aiment bien mettre la main à la pâte: Gino, Manon (qui adore poser pour les photos, et leur fait justice) et Caroline, que je n'ai pas eu la chance de rencontrer.

Lors de ma visite, en ce premier dimanche "alcoolisé", j'ai fait la connaissance de plusieurs clients qui étaient tous contents de pouvoir exprimer leur opinion. Richard Crépin et sa copine, tous deux des Jeux Universitaires Mondiaux, se déclaraient heureux de leur merveilleuse fondue, et du service amical qu'ils ont reçu. Deux copains, et gai-lurons, Michel et Régis, respectivement de Sept-Iles et de Chicoutimi, avouaient adorer la bonne cuisine de Chez Guy, et confessaient avoir du mal à manger ailleurs.

..C'est vrai que le service est très plaisant; j'ai rencontré deux jeunes femmes tout à fait sympathiques qui servent aux tables, Sylvie Trudel et Louise Lacasse. Un atout de plus pour chez Guy.

Lise Simard me confiait que leurs mets sont aussi très populaires parmi la clientèle de langue anglaise. Il semblerait que la semaine passée, un couple anglais est venu, et a goûté à un peu de tout! C'est ce que j'appellerais une curiosité bien placée..

Enfin, il faut laisser un peu de place à l'imagination! Alors je vous invite, au nom des propriétaires et de l'équipe du restaurant Chez Guy, à venir déguster des bons plats de cuisine canadienne-française...Les prix étant très abordables et le menu varié, Chez Guy est un endroit idéal pour un lunch avec des collègues, un petit souper à deux, ou une soirée entre amis. Et si les mets vous séduisent, comme je m'y attends, vous pourriez considérer demander à Guy, Lise et Gus d'être les traiteurs de votre prochain party gastronomique...

Chez Guy est situé au 5524-104e rue. Si vous désirez réserver, appelez le 436-1123.

Je vous souhaite du bon temps et...Bon Appétit!



Le restaurant Chez Guy une cuisine canadienne-française



Par Claude Cornellier

Spor'dinaire

Drole de fin

Pour être farfelu, c'était farfelu! La semaine dernière, on parlait de toutes les possibilités de classement final dans les deux divisions de la Ligue Canadienne de football, et toutes ces variances dépendaient [en théorie] de l'issue de la rencontre Toronto-Ottawa. Comprenez, si Toronto l'emporte, Hamilton n'a plus de motivation à vaincre Winnipeg et par conséquent, Edmonton n'a plus à vaincre Saskatchewan...

Donc, après la victoire des Argos à Ottawa, samedi, le reste de la saison devenait formalité. La rencontre Hamilton-Winnipeg a cependant ré-ouvert toutes les possibilités puisque les Bombers n'ont pu vaincre une équipe qui jouait sans pression. Et les Eskimos n'ont pas manqué leur chance!

Ils sont donc revenus nos Eskimos, remportant les huit dernières rencontres de la saison, le championnat de la ligue, avec une fiche de 11-5, et surtout, en remportant le respect des autres joueurs.

Non, les Eskimos ne sont plus ce qu'ils étaient. Mais ce championnat est sans doute le plus difficile qu'ils aient jamais remporté. Le congé qu'ils se payeront la semaine prochaine aura été bien mérité!

Pour ce qui est des deux semi-finales, je vous prédis des victoires pour Hamilton et Winnipeg. Dans l'Est, j'estime que les Ticats représentent une équipe beaucoup plus solide que les Riders et ils sont mieux menés, Clements étant un quart-arrière beaucoup plus expérimenté et plus efficace que Chris Isaac du Ottawa.

De plus, Ottawa n'a rien fait qui vaille de la saison, et bien que renforcis par l'arrivée annuelle des joueurs retranchés par les clubs de la LNF, les Riders manquent de cette stabilité qui différencie les équipes ordinaires des équipes championnes. Mais la rencontre devrait être serrée. Je vous prédis un compte final de 24-20 pour Hamilton.

Dans l'Ouest, je vais du côté de Winnipeg seulement et uniquement à cause de la présence de Dieter Brock. Mais...et c'est là un très gros "MAIS", attention aux Stampeders! Cette équipe a le don de surprendre et bien que Gerry Dattilio soit un quart bien ordinaire, il semble vouloir se spécialiser dans les revirements de situation. Quand Dattilio part, il semble ne jamais vouloir s'arrêter.

Quant au reste des Stampeders, on peut facilement dire que leur défensive est l'une des meilleures de la Ligue...quand elle se donne la peine de jouer. Et à l'offensive, ils possèdent en James Sykes probablement le meilleur porteur de ballon au pays.

Je choisis Winnipeg parce que je pense que les Stampeders ne joueront justement pas cette "partie parfaite" qu'ils sont cependant capables de jouer. Et Winnipeg est très difficile à battre à domicile. Et rajoutez là-dedans une petite tempête de neige ou des vents de 300 km-heure et vous aurez peut-être une des meilleures rencontres qu'il vous aura été donnée de voir.

Quant aux Eskimos, ils ont deux semaines pour se reposer de leur dure saison. Parions qu'ils en profiteront pour parfaire leur exécution de jeu et aussi pour pelleter la neige qui nous est tombée dessus en fin de semaine.

Bonne Semaine!

Un nouveau véhicule pour la sécurité des tout-petits

Un étudiant en design industriel à l'Université de Montréal vient de mettre au point un véhicule qui permet de transporter six enfants en bas âge. Sensibilisé aux problèmes que présente la promenade d'enfants entre douze et trente-six mois dans les rues, Julien Perron, a fabriqué un prototype qui répond aux exigences de sécurité et de bonne maniabilité.

Dans la plupart des garderies, seul le petit chariot de bois permet le transport de trois enfants assis. Avec le nouveau véhicule, on peut promener six enfants sous le contrôle visuel de leur responsable.

Ce véhicule est basé sur le même principe qu'une poussette avec une poignée pour le diriger. Le chassis métallique repose à l'avant sur deux roues folles de chaise roulante et deux roues de bicyclette à l'arrière. Les banquettes et le plancher sont de bois. Les enfants sont assis face à face dans le sens de la longueur. Une barre de métal sert de frein en coinçant les roues arrière lorsque les enfants montent ou descendent du véhicule; elle l'empêche aussi de basculer si deux enfants se retrouvent à l'arrière en même temps. Ses couleurs vives rouge et jaune attirent l'attention des automobilistes tout en plaisant aux tout-petits.

Depuis mai 1982, ce véhicule a été testé dans cinq garderies de Montréal. Les évaluations reçues sont dans l'ensemble très satisfaisantes; il n'y a que des modifications mineures à apporter, affirme M. Perron.

Les responsables de la garderie Saint-Édouard qualifient le véhicule de «super chariot» et ajoutent : «Enfin une invention pour permettre aux tout-petits d'aller plus loin que la cour». Ils suggèrent aussi d'ajouter une planche de plus au dossier du banc afin de mieux soutenir la tête des petits qui s'endorment, et une ceinture individuelle pour aider à l'enfant à se maintenir assis.

Le prototype a été présenté au Centre d'innovation industrielle de l'École Polytechnique de Montréal. Cependant l'avenir du véhicule est surtout lié à un manque d'argent dans les garderies. Aussi le concepteur se propose-t-il de présenter un projet au gouvernement avec le groupe SOS-Garderies.

Danielle Shaw
Service Hebdo-science

à Edmonton

"La bête lumineuse"

par Claude Roberto

On va voir "La Bête Lumineuse", film de Pierre Perrault, pour assister à une chasse. Bien sûr, il s'agit d'une partie de chasse à l'orignal qui se déroule pendant une semaine, l'automne, dans les bois près de Maniwaki au Québec. Mais, comme l'a dit Pierre Perreault, "la chose la moins importante à la chasse à l'orignal, c'était l'orignal". Effectivement le film ne présente aucun orignal. Une dizaine d'hommes participant à la chasse et ce sont leurs émotions qui sont le vrai sujet du film.

Il y a deux lieux d'action: les bois pendant la journée et le camp, le soir. Dans les bois, les chasseurs marchent, s'arrêtent, attendent. Ils soupirent s'ils sont fatigués ou déçus, ils écoutent les bruits de la forêt et ils appellent l'orignal avec une trompe faite en écorce de bouleau. Ils sont souvent debout dans une prairie marécageuse en face d'un bois vide. Parfois, il neige un peu. "L'art de la chasse à l'orignal," dit un chasseur, "c'est le silence. On s'installe et on attend." L'anxiété monte souvent: les hommes croient entendre l'orignal dans les bois; ils font alors des gestes lents pour ne pas causer de bruits qui pourraient éloigner l'animal, et ils discutent à voix très basse de la façon dont ils vont tuer la bête. Mais l'orignal ne sort jamais du bois. La déception est parfois masquée sous la plaisanterie.

Les scènes le soir au camp sont très importantes: en effet aller à la chasse, c'est retrouver des amis et s'isoler au milieu de la nature. "C'est peut-être pas ça, la chasse à l'orignal," remarque Bernard, "qui est important: c'est d'être dans l'bois, être avec des "chums", prendre un coup solide, se conter des salades". Le soir, les chasseurs mangent, boivent beaucoup, se disputent, plaisantent, s'ennuient de leur femme, racontent leurs aventures de la journée et parient qu'ils vont tuer le lendemain. Et bien sûr, ils parlent beaucoup de l'orignal et ils s'imaginent même parfois l'avoir vu ou entendu. "La bête était lumineuse, mythologique," précise un chasseur, "je n'ai jamais vu des orignaux de même". L'orignal est lumineux: c'est un rêve, quelque chose de fabuleux qui n'est jamais trouvé.

Le film est formé de scènes très variées, paradoxales même, qui cependant s'enchaînent avec naturel: scènes de nostalgie ou de désir lorsque les chasseurs pensent aux femmes, crises de larmes, scènes de beuveries puisque les bouteilles sont toujours présentes à la maison, scènes grossières puisque Stéphane-Albert vomit deux fois (en dépeçant un lapin et après avoir goûté à du foie cru), scènes de poésie et de tendresse. Pierre Perrault explique: "Car il faut aussi parler de poésie, qui est à leur discours ce que l'eau est à la rivière et le tumulte aux rapides. Ils ont l'âme tendre à n'en pas croire ses oreilles...Capables de tendresse, même s'ils refusent de se l'avouer, même s'ils font tout pour prouver le contraire à celui qu'ils aiment le plus au monde...Ce qui ne les empêche pas de s'abattre à l'occasion, de se maganer à tour de rôle, de n'épargner rien ni personne, pour bien démontrer que l'amitié est à tout épreuve". Ces réflexions montrent la complexité du film. A la poésie et la tendresse, s'ajoutent des éléments plus durs: les hommes ont laissé leur famille à la maison et ils ont choisi entre la chasse et leur femme. "Y a pas une femme au monde qui serait capable de m'dire, aussi belle qu'elle serait, elle serait pas capable de m'faire rester là pis dire: bon, c'est moé ou le canard, ou c'est moé ou la perdrix," confie Bernard, "ben j'ai dit: c'est la perdrix, bonjour!"

Le film a une victime. C'est Stéphane-Albert, le personnage principal. Il est l'ami d'enfance de Bernard et il n'a pas l'habitude de chasser. Il montre ouvertement sa sensibilité et il écrit un poème d'amour pour son ami Bernard: "Bernard, tu es la pluie, quand l'enfant a soif. Et la brise sur les plaies qui font mal. Tu es le vent qui séduit, parfois la tempête, parfois solitude, mais toujours frère du pain". A la fin du film, non pas l'orignal mais Stéphane-Albert est la victime de la chasse. En effet Bernard rejette le poème de Stéphane-Albert.

"La Bête Lumineuse" touche les spectateurs car c'est un film très humain, tiré de la réalité de la vie. A noter que les images de la forêt sont très belles.

"La Bête Lumineuse" est une production de l'Office National du Film du Canada, qui a été présentée dimanche le 31 octobre au Citadel à Edmonton.

Concert de Pro Coro Canada

par Guy Goyette

Dimanche, le 31 octobre dernier, avait lieu le deuxième concert du groupe choral Pro Coro Canada sous la direction de Michel Gervais et la présentation se tenait dans le temple de la McDougall United Church sur la 101e rue à Edmonton.

Goethe a écrit de la musique de Bach: "C'est l'Harmonie Eternelle conversant avec elle-même, ainsi que dans le sein de Dieu avant même la création du monde". Il s'agit là de bien grands éloges pour si grand compositeur, mais il faut ajouter tout de suite que la musique de Bach a subi tellement de transformations depuis la mort du musicien en 1750. Il y a eu tellement d'éditeurs, de scribes, d'arrangeurs etc.. qu'on ne sait plus au juste comment se jouait Bach en son temps!

Le concert de Pro Coro se composait des Motets de Bach. Le choeur se voyait soutenu par un orchestre de chambre dont le premier violon, James Keene, signait la qualité. Cet orchestre nous présenta la Suite Orchestrale No 1 (BMW 1066), pièce très appréciée. La pièce de résistance cependant fut le "Jesu Meine Freude" (BWV 227) alors que Bach fait appel à tous les talents du choeur et des musiciens: et l'exécution en fut assez bien.

Michel Gervais travaille avec des musiciens professionnels et il peut se fier à eur grande compétence; le directeur garde un certain contrôle mais se plie facilement à la mathématique de l'interprétation. Il ne s'agit pas d'un Charles Dutoit ou encore d'André Bernard, dont le bâton humanise tellement Mozart. Michel Gervais se lance et il a certainement le talent pour faire en sorte que sa maîtrise et son assurance lui feront un jour passer son art à ses musiciens.

Bach n'est pas facile à interpréter. Ca prend d'autant de voix justes et balancées qu'il y a de contrepoint et de fugue chez l'auteur; les voix s'entremêlent et bien que groupées, on doit conserver l'unité de la pièce: ceci devient un travail d'envergure et seuls les experts s'y appliquent. Le directeur artistique de Pro Coro Canada a fait un travail de géant. Bach a été interprété à merveille.



La chorale Pro Coro Canada sous l'habile direction de Michel Gervais

Il est à espérer que Michel Gervais continuera dans la ligne choisie et qu'il n'aboutira pas de sitôt dans l'interprétation des avant-gardistes dont Ericson s'est déjà fait l'éminent porte-parole.

J'ai l'impression que le directeur pourrait exiger cependant davantage de ses chanteurs et de ses musiciens. On a nettement l'impression qu'il a fait un travail très ardu en répétition; lors de la présentation on aimerait le voir davantage se plier au moment: le chant est à ce point relatif et fait de sentiments, autrement on risque de tomber dans la routine.

Détail: je me demande pourquoi on tient tant à placer les voix d'hommes à l'avant, surtout si on a affaire à une très solide section de soprani, comme c'est le cas avec Pro Coro...Rappelons aussi que plusieurs pièces chorales de Bach avaient été composées pour voix d'enfants, et celles-ci sont aujourd'hui exécutées par des voix d'hommes: le bouquet ne semble pas tout à fait présenté avec autant de justesse et d'aplomb. On avait réarrangé la disposition après l'intermission et on avait alors l'impression d'un meilleur rendement.

Longue vie à Pro Coro Canada. Le prochain concert aura lieu au même endroit le 12 décembre à 19h30 et il sera intitulé: "A Ceremony of Carols".

A la Faculté Saint-Jean

"coutumes et croyances du Canada français"

Jean-Claude Dupont, professeur au Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires (CELAT) à l'Université Laval au Québec, donnera une causerie sur les Coutumes et croyances du Canada français (rites de passage de la vie et le cycle folklorique de l'année) jeudi 18 novembre à 20h00 au salon des étudiants à la Faculté St-Jean.

Cette causerie et d'autres encore qui suivront sont rendues possibles grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat et à une contribution de la Faculté St-Jean. Elles sont gratuites et ouvertes au public.

JEAN CLAUDE DUPONT est Docteur ès Lettres de l'Université Laval, fit des études post-doctorales au Centre d'Ethnologie française, laboratoire associé au CNRS de Paris, et est membre de l'Académie des lettres et des sciences humaines de la Société royale du Canada. Professeur titulaire d'ethnologie historique au département d'histoire de l'Université Laval, il est chercheur au CELAT (Centre d'Etudes sur la langue, les arts et les traditions populaires des francophones en Amérique du Nord) de la faculté des lettres. Il dirige un programme majeur (trois équipes) de recherches ayant pour but de réaliser un corpus de l'ethnologie de l'Amérique française. Comme professeur, il est responsable d'enseignement portant sur la technologie traditionnelle.

Auparavant, il enseigne à l'Université Memorial de Saint-Jean, Terre-Neuve, et à l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick. Ancien président de la Société québécoise des ethnologues, il fit également partie du Bureau des Gouverneurs de l'Université de Moncton et du Bureau de direction de l'Association canadienne pour l'étude du folklore.

Plus de trente thèses d'ethnologie ont été réalisées sous sa direction à l'intérieur du programme "d'arts et traditions populaires" à l'Université Laval.

Auteur de plusieurs articles de revues, il présenta de nombreuses communications au Canada et à l'étranger.

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser au Service d'information (488-1254, poste 203)

Concours d'oeuvres dramatiques pour la radio

L'émission "La Feuillaison" diffusée au réseau français de la radio de Radio-Canada encourage les auteurs d'oeuvres dramatiques à soumettre des oeuvres inédites, et les stations régionales à travers le pays s'emploient à réaliser des textes dramatiques à partir des oeuvres soumises.

Dans le but d'encourager les auteurs albertains qui auraient des textes à soumettre...

CHFA, la radio française de Radio-Canada en Alberta, organise un concours sous le titre générique "La Feuillaison" qui a pour but d'encourager les auteurs albertains à soumettre des textes dramatiques de 30 minutes qui pourraient faire l'objet d'une diffusion à la radio locale ou au réseau entier de Radio-Canada.

Le concours débute le 1 er octobre prochain et se terminera le 30 novembre. Le (la) gagnant (e) sera annoncé (e) le 15 décembre.

LE PRIX: Une diffusion possible à la radio locale et-ou au réseau français de radio, aux cachets habituels, et une bibliothèque littéraire de qualité, offerte par le Consulat de France en Alberta.

Règlements du concours

- Il est ouvert à toute personne demeurant en Alberta, âgée de 16 ans ou plus, exception faite des employés de la Société Radio-Canada et des membres de leur famille.

- Ne seront admises que les oeuvres dramatiques inédites d'une longueur de 30 minutes, conçues pour la radio. (La durée totale du texte ne doit pas dépasser 25 minutes, musique et effets sonores compris).

- Les manuscrits doivent parvenir à CHFA, à l'adresse ci-dessous, avant le 30 novembre 1982.

- Les manuscrits doivent être soumis en trois (3) exemplaires, dactylographiés à double interligne, sur feuilles de 21.5 cm X 28 cm (8.5 X 11 pc.).

- Un jury de quatre (4) personnes, toutes des personnalités du théâtre, fera le choix des textes soumis et annoncera sa décision lors d'une réception intime au plus tard le 15 décembre 1982.

- Les manuscrits ne seront pas retournés et seront détruits un mois (30 jours) de la date limite du concours.

- Un auteur peut soumettre autant de textes qu'il le veut à la condition de les envoyer séparément selon les directives ci-dessus.

Concours "La Feuillaison"
CHFA Radio-Canada
C.P. 555
Edmonton, Alberta
T5 J2 P4

Canadian Transport Commission — Commission canadienne des transports

AVIS D'ANNULATION D'AUDIENCE ET AVIS DE REQUETES

1. Avis d'annulation d'audience

Avis est par la présente donné que le Comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports a annulé l'audience publique, qui devait se tenir le 7 décembre 1982 à 10 h,

RELATIVE à la possibilité de déposer une requête en autorisation d'assurer, à Uranium City, des services autres que ceux demandés par Pacific Western Airlaines Ltd., aux termes des permis A.T.C. 576-51 (NS) et A.T.C. 1023-59 (S) qui seront suspendus et ce, puisqu'il n'y a pas suffisamment d'intéressés pour justifier la tenue d'une audience publique.

2. Avis de requête

AVIS DE REQUETE EST PAR LA PRESENTE DONNE PAR:

A) Buffalo Airways Ltd. en adjonction

(i(DE L'AUTORISATION D'UTILISER DES A2 RONEFS 4 VOILURES FIXE DES GROUPES B et C; et

(ii) de l'autorisation de desservir Fort Chipewyan (Alberta) et Uranium City (Saskatchewan)

au permis A.T.C. 3342-82 (NS) qui l'autorise à exploiter un service aérien commercial de la classe 3, entre points déterminés, à savoir Hay River, Pine Point et Fort Smith (T.N.O.), au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe D;

Référence no. 2-B320-5 A(288-82), no. 6111 au rôle

b(et Nipawin Air Services Ltd. en vue d'obtenir un permis l'autorisant à exploiter un service aérien commercial de la classe 3, entre points déterminés, à savoir Fort Smith (T.N.O.) et Uranium City (Saskatchewan), au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes B et C.

Référence no. 2-N311-4, No. 6112 au rôle

Les intéressés peuvent intervenir afin d'appuyer, de modifier ou s'y opposer, conformément aux Règles générales de la Commission canadienne des transports. Toute intervention devra être déposée au plus tard le 17 novembre 1982, accompagnée de la preuve que ladite intervention a été signée à la requérante concernée.

Sur demande le Comité fournira les détails relatifs aux requêtes et les instructions sur le dépôt qu'une intervention conformément aux Règles générales de la Commission canadienne des transports.

Toutes les demandes devront être adressées au Bureau du Secrétaire, Comité des transports aériens, Ottawa, K1 A 0N9.

Les noms et adresses des requérants pour les services en cause sont les suivants:

Buffalo Airways: Hamilton, Torrance, Stinson, Campbell, Nobbs & Woods
196 ouest, rue Adelaide
Toronto, Ontario
M5 H 1 W7

A l'attention de Monsieur E.T. Nobbs, c.r.

Nipawin Air: Nipawin Air Services Ltd.
C.P. 518
Uranium City (Saskatchewan)

A l'attention de Monsieur John Rodgers

Le Secrétaire du
Comité des transports aériens,

W.V. Tallon

Canada

Canadian Transport Commission — Commission canadienne des transports

AVIS D'AUDIENCE

Avis est par la présente donné que le Comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports tiendra une audience publique le mardi, 7 décembre 1982, à 10 h, heure locale, à la Chambre Pontiac, Phase IV, Place du Portage, 140, promenade du Portage, Hull (Québec) en égard aux requêtes énoncées dans l'annexe A ci-jointe.

Toute personne intéressée peut assister à l'audience publique et témoigner relativement aux dites requêtes.

Ceux qui ont l'intention de témoigner ou de déposer de nouvelles pièces auprès du Comité doivent en aviser ce dernier et lui fournir 10 copies de tout document qu'ils veulent déposer à l'audience; ces documents doivent être envoyés par la poste ou remis au secrétaire du Comité des transports aériens, Commission canadienne des transports aériens, Commission canadienne des transports, Ottawa, K1 A 0 N9, et

1) s'il s'agit de documents déposés par la requérante, une copie de chacun d'eux doit être envoyée par la poste ou remise à l'intervenant en cause,

2) s'il s'agit de documents déposés par un intervenant, une copie de chacun d'eux doit être envoyée par la poste ou remise à la requérante en cause.

Cet envoi par la poste ou cette livraison au secrétaire du Comité des transports aériens accompagné d'une attestation dudit envoi ou de la livraison doit être effectué au plus tard le 15 novembre 1982 ou dans tout autre délai fixé par le Comité.

Toute partie désirant comparaître et être entendue dans l'une ou l'autre des deux langues officielles peut témoigner ou s'adresser au Comité et s'attendre à suivre les délibérations de l'audience dans la langue officielle de son choix.

Les pièces destinées aux requérantes seront envoyées aux adresses indiquées à l'annexe B.

Annexe A

RELATIVE AUX REQUETES DEPOSEES PAR:

1. Federal Express Corporation, en modification de son permis A.T.C. 1070 qui l'autorise à exploiter, qu moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe D, un service aérien commercial international de la classe 9-3 entre points déterminés, à savoir Buffalo-Toronto, Syracuse-Montréal et Minneapolis-Winnipeg, par l'adjonction de l'autorisation

a) d'utiliser des aéronefs à voilure fixe du groupe G;
b) de desservir (i) Seattle-Vancouver
(ii) Memphis-Calgary, et
(iii) Memphis-Edmonton
c) de suspendre le service Minneapolis-Winnipeg et
d) de supprimer la condition no. 4 qui stipule:

"Le présent permis est délivré pour une période de deux ans, le titulaire devant en demander le renouvellement non moins de six mois avant l'expiration de ladite période, si elle désire continuer à exploiter le service autorisé dans la présente."

Références nos:

2-F200-3 A(46-82)
2-F200-3 A(189-82)
Nos 5739 et 6023 au rôle

2. Airborne Express Corporation, en vue d'obtenir un permis d'exploitation d'un service aérien commercial de la classe 9-3 entre points déterminés, à savoir Buffalo-Toronto et Buffalo-Montréal, au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe E.

Référence no. 2-A835-1, no 5920 au rôle

Annexe B

Pour obtenir des copies des pièces à l'appui, veuillez communiquer avec les requérants aux adresses suivantes:

1. Federal Express Corporation

Hamilton, Torrance, Stinson, Campbell, Nobbs & Woods
196 ouest, rue Adelaide
Toronto (Ontario)
M5 H 1 W7

A l'attention de Monsieur E.T. Nobbs, c.r.

2. Airborne Express Corporation

Soloway, Wright, Houston, Greenberg, O'Grady, Morin
170, rue Metclafe
Ottawa, Ontario
K2 P 1 P3

A l'attention de Monsieur James L. Shields

Canada

Association canadienne-française de l'Alberta

Documentation devant servir à la réunion du Conseil général le 4 et 5 décembre 1982

Procès verbal d'une assemblée du Conseil général tenue en la salle Pitcher de l'hotel Edmonton Inn à 9h le 16 octobre 1982

Le président d'assemblée, M. Hilaire Fortier, souhaita la bienvenue à tous les membres du Conseil général.

Avant d'amorcer l'ordre du jour, ce dernier fit part aux membres des informations suivantes:

Tout d'abord la résolution de FJA en date du 12 décembre 1981 fut retirée lors du Bureau des Présidents tenu le 25 septembre 1982, et cette proposition doit être retirée officiellement par le Conseil général en cette assemblée;

Les dossiers du Conseil général sont disponibles à la porte d'entrée. Dorénavant les membres du Conseil général seront responsables d'apporter leur dossier envoyé par courrier deux semaines précédant ledit Conseil général;

La procédure des ateliers sera présentée par Monsieur Frank McMahon.
ACCEPTE

1. Présentation des organismes membres du Conseil général

M. Fortier fit part à l'assemblée des organismes membres du Conseil général pour l'année 1982. Ces organismes sont les suivants:

L'Association des Scouts du CaNADA — District Alberta
La Fédération des Femmes canadiennes-françaises de l'Alberta
Alliance Chorale Alberta
Conseil Albertain de la Coopération
Caisse Francalta
Faculté Saint-Jean
Francophonie Jeunesse Alberta
Association des Educateurs Bilingues de l'Alberta

ACCEPTE

2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour fut proposée par Adolphe Boissonneault-Jean Durant en ajoutant les items suivants:

13.1 Elections provinciales et action politique de l'ACFA
13.2 Better Business Bureau
13.3 Membership (provenant de l'ACFA régionale de Rivière-la-Paix.

TOUS EN FAVEUR
ADOPTE

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du Conseil général tenue le 29 mai 1982

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée du Conseil général tenue le 29 mai 1982 fut proposée par Marie-Claire McNeil-Père Joseph Forget.

TOUS EN FAVEUR
ADOPTE

4. Atelier portant sur la politique de développement global (animé)

Le Président d'assemblée invita M. Frank McMahon à prendre la parole.

M. MacMahon fit un bref compte rendu de l'objet de ce document et informa l'assemblée que l'atelier serait divisé en cinq groupes dont:

GROUPE 1: serait composé des régionales de Bonnyville, St-Paul et Plamondon et animé par lui-même.

GROUPE 2: serait composé des régionales de Rivière-la-Paix et Morinville et animé par Léo Bosc.

GROUPE 3: serait composé des régionales de Calgary et Lethbridge et animé par Roger Lalonde.

GROUPE 4: serait composé des régionales de Fort McMurray et Edmonton et animé par Gratien Allaire.

GROUPE 5: serait composé de Francophonie Jeunesse Alberta et animé par Agathe Gaulin.

Chaque groupe est invité à nommer un secrétaire qui présentera un compte rendu de l'atelier oralement et par écrit.

L'atelier fut d'une durée de 55 minutes à la suite duquel chaque secrétaire fit un compte rendu de son groupe à l'assemblée. Voici donc ces résumés:

GROUPE 5: Les jeunes qui ont participé à cet atelier ne se sont pas vraiment prononcés sur le document de la FFHQ. Ils ont dit cependant qu'ils croyaient au "développement équilibré", c.a.d. au développement de la communauté dans tous les secteurs d'activités, et ils ont souligné l'importance qu'ils attachent à ce que les jeunes s'impliquent dans ce processus de développement communautaire. A cette fin, ils ont proposé que des comités de jeunes soient formés dans chacune des régions de l'ACFA.

GROUPE 2: Ce groupe ne s'est pas prononcé non plus sur le rapport comme tel. Le groupe s'est cependant dit en désaccord avec l'expression "francophone hors Québec" qui, selon lui, crée un malaise, et même des "remous" au point de vue psychologique. Il est difficile pour les jeunes de s'identifier de cette façon-là.

Abordant la question de pouvoir et de contrôle, on a dit qu'au niveau des organismes locaux, l'influence n'existait pas autant qu'elle le devrait. On a dit aussi qu'il y avait moins de contrôle car cela pouvait donner l'idée de vouloir rejeter les autres.

Le groupe a aussi abordé la question de l'assimilation: il y en a, a-t-on fait remarquer, mais ce n'est pas une situation désespérée.

GROUPE 3: Ce groupe s'est d'abord attardé sur la définition de communauté francophone hors Québec. Dans cette région, on ne peut guère parler de communauté d'histoire, et à peine de communauté de culture. "Notre seul point commun est la langue", a-t-on souligné. Mais il y a une possibilité de "communauté de destin".

Parlant de développement global, les participants ont noté que les francophones n'ont guère de pouvoirs dans le sud de la province, si ce n'est des pouvoirs juridiques qu'accorde la Constitution canadienne et du pouvoir d'initiative. "Mais la clé du pouvoir est dans l'action", a-t-on fait remarquer. Par ailleurs, les francophones exercent un certain contrôle sur les institutions qui sont leurs, telles que la paroisse Ste-Famille, à Calgary.

Pour ce qui est de l'intégration des francophones au milieu ambiant, on estime que les individus sont généralement bien intégrés à leur milieu, mais pas la communauté francophone. On est d'accord avec l'intégration, mais en même temps, on veut garder son identité propre, sans être marginalisé. On souligne la nécessité pour les francophones de travailler à changer la mentalité de la majorité.

Enfin, on reconnaît, avec le document, qu'on a plus de chances de réussir à former une communauté, à acquérir un certain pouvoir, à garder son identité en usant de diplomatie avec la majorité plutôt qu'en ayant recours à la contestation.

GROUPE 1: Le groupe de St-Paul, Bonnyville et Plamondon s'est dit d'accord avec la définition de la communauté francophone hors Québec que donne le document de la FFHQ. On note cependant que le document est très "lourd", et on va jusqu'à dire qu'il est un peu dangereux, en ce sens qu'il ne semble pas tenir suffisamment compte de la volonté des francophones de conserver leur identité en milieu minoritaire. L'histoire montre que les francophones ont survécu dans l'Ouest envers et contre tous en raison de leur fidelité et de leur tenacité.

En ce qui concerne la question du développement global, on déplore la diminution du bénévolat, et on souligne le besoin de créer des zones où l'on peut acquérir un certain contrôle, soit dans les loisirs, en affaires, en éducation, etc.

On estime toutefois qu'il est important de trouver des moyens de réaliser ces objectifs sans nuire à l'harmonie de la communauté.

Enfin, ce groupe recommande que l'ACFA provinciale donne suite au document de la FFHQ, par exemple en proposant un plan d'action d'envergure provinciale.

GROUPE 4: Dans ce groupe, on se dit d'accord avec la définition de la communauté que donne le document de la FFHQ. On souligne avec satisfaction la dimension de l'avenir ("Communauté de destin") qui est un élément positif.

On note toutefois certaines lacunes dans le document: la question de la mobilité par exemple. Et aussi certains dangers comme le régionalisme qui pourrait conduire à l'esprit de clocher. Il faut reconnaître les différences que présente une communauté francophone, mais ne pas mettre l'accent là-dessus. Il faut plutôt mettre l'accent sur ce que nous avons en commun.

Ce groupe reconnaît aussi que lorsqu'on parle de développement global, on parle d'un certain pouvoir, d'un certain contrôle: on trouve cette approche réaliste. On a dit que déjà, des francophones exerçaient un certain pouvoir au niveau scolaire et municipal, mais pas au niveau provincial ni dans le secteur économique.

On estime enfin qu'il faudrait mettre de l'emphase sur le développement régional, travailler à la base.

Chaque groupe fut invité à remettre son compte rendu à la secrétaire d'assemblée.

ACCEPTE

PAUSE CAFE ET PERIODE DE QUESTIONS SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITES

Le Président d'assemblée décida de procéder à la période de questions en réunion du Conseil général.

Il fut proposé par Gérard Moquin-Henri Lemire:

"Que les rapports de secteurs soient reçues"

TOUS EN FAVEUR
ADOPTE
Toutefois M. Lemire informa les membres de ses réserves portées envers le Bureau de l'éducation de l'ACFA. Selon M. Lemire si le Bureau de l'éducation est une priorité de l'ACFA, il faut embaucher une personne qui s'occuperait exclusivement du domaine de l'éducation.

M. Roger Lalonde prit la parole. Il informa l'assemblée qu'une nouvelle orientation fut portée au secteur éducation où les agents en éducation n'auraient pas nécessairement un rôle limité au secteur éducation. L'ACFA voulait que ses employés, au Secrétariat provincial, forment une équipe de travail et deviennent plus flexibles dans la réalisation des objectifs poursuivis par l'Association.

M. Gérard Moquin commenta cette orientation en indiquant que les fonds versés à ce secteur devraient être prévus au budget de l'ACFA et non provenir essentiellement d'octrois gouvernementaux, alléguant ainsi la priorité dudit secteur éducation.

Suite à une longue délibération il fut proposé par Henri Lemire-Roger Lalonde:

"Que le Comité d'éducation provincial et l'Exécutif provincial se rencontrent afin de discuter le Bureau de l'éducation de l'ACFA, son orientation prioritaire, le poste de directeur aussitôt que possible et qu'un premier rapport soit présenté lors du prochain Conseil général."

TOUS EN FAVEUR
ADOPTE

M. Roger Lalonde apporta de nombreuses félicitations quant au budget de Franco-albertain inséré aux rapports de secteurs.

ACCEPTE

5. Projet Spécial FJA

Le Président d'assemblée informa les membres de la recommandation du Bureau des Présidents quant à la résolution de FJA écrite au procès-verbal du Conseil général du 12 décembre 1981.

Il fut proposé par Gérald Fallon-Agathe Gaulin:

"Que la demande de FJA stipulée au procès-verbal de l'assemblée du Conseil général tenue le 12 décembre 1981 soit retirée."

processus de consultation processus de consultation

TOUS EN FAVEUR
ADOPTE

M. Fallon fut invité à faire part de son projet spécial à l'assemblée. L'assemblée prit connaissance de la lettre de FJA insérée au dossier de ce Conseil général.

Il fut proposé par Gérald Fallon-Jacinthe Girard:

"Que l'ACFA subventionne les salaires des animateurs c'est-à-dire 33,887$ FJA s'engage pour sa part, à coordonner et mettre sur pied les activités additionnelles prévues et à trouver l'aide financière additionnelle nécessaire pour combler le reste du déficit, c'est-à-dire 3,091$."

DISCUSSION: Les membres du Conseil général considèrent qu'un processus d'évaluation de ce projet devrait être établi par le truchement de l'Exécutif provincial et de concert avec FJA.

M. Jean-Guy Thibaudeau fut invité à prendre la parole au nom de l'Exécutif provincial de l'ACFA. Ce dernier souligna les réserves de l'Exécutif provincial à appuyer un tel projet avant même d'avoir terminer l'étude de l'ébauche du budget 1983 de l'ACFA.

Il fut donc proposé par Jean-Guy Thibaudeau-Simone Laberge:

"Que la proposition de FJA soit déposée pour fin d'étude du budget 1983 et qu'elle soit reportée au Conseil général du 4 décembre 1982."

10 EN FAVEUR
MAJORITE CONTRE

M. Roger Lalonde prit la parole en apportant les trois principaux points de son appui à la proposition initiale.

En premier lieu ledit projet traite de la jeunesse et de l'éducation, en second lieu les conséquences budgétaires sont importantes mais il demeure au Conseil général de prendre toute décision c'est-à-dire "Gestion par objectifs" et en troisième lieu il revient au Conseil général de chercher les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs et de les définir.

Le Conseil général est avisé de réviser ses priorités.

AMENDEMENT A LA PROPOSITION INITIALE: Henri Lemire-Roger Lalonde:

"Que l'ACFA subventionne les salaires des animateurs, c'est-à-dire 33,887.$ FJA s'engage pour sa part à coordonner et mettre sur pied les activités additionnelles prévues et à trouver l'aide financière nécessaire pour combler le reste du déficit, c'est-à-dire 3,091 $., et qu'une entente soit établie entre FJA et l'ACFA provinciale couvrant entre autres: le contrôle conjoint du programme des animateurs; les versements mensuels et leurs attributions aux budgets 1982 et 1983 ; l'évaluation du projet."

TOUS EN FAVEUR DE L'AMENDEMENT
ADOPTE

SOUS AMENDEMENT: Agathe Gaulin-Evens Lavoie:

"Que les sommes financières indiquées dans la proposition soient retirées."

MAJORITE EN FAVEUR
1 CONTRE
ADOPTE

La résolution se lit comme suit:

**"Que l'ACFA subventionne les salaires des animateurs. FJA s'engage pour sa part à coordonner et mettre sur pied les activités additionnelles prévues et à trouver l'aide financière additionnelle nécessaire pour combler le reste du déficit et qu'une entente soit établie entre FJA et l'ACFA provinciale couvrant entre autres:
le contrôle conjoint du programme des animateurs;
les versements mensuels et leurs attributions aux budgets 1982 et 1983;
l'évaluation du projet."**

MAJORITE EN FAVEUR - UN CONTRE
ADOPTE

Au retour d'un léger dîner, le Président de l'ACFA fut invité à prendre la parole. Ce dernier s'excusa de n'avoir pu assister au Conseil en matinée. Toutefois M. Renaud fit part de ses inquiétudes à l'assemblée relativement aux finances et au budget 1983 de l'ACFA. Afin d'éclaircir la situation auprès des membres du Conseil général, M. Renaud cita les priorités que l'Exécutif provincial a fixées pour établir le budget 1983.

L'Education demeure la première priorité mais sous son aspect politique et non théorique pour un éventuel déblocage.

1. Politique
2. Education
3. Culture
4. Aide aux régionales (développement communautaire)
5. Franco
6. Carrefour
7. Aide aux groupes
8. Administration

M. Renaud invita le Conseil général à présenter ses priorités afin de préparer un budget qui réponde aux priorités du Conseil général d'ici le 4 décembre 1982.

(Ce sujet sera porté à l'ordre du jour du Bureau des Présidents qui doit suivre cette assemblée)

ACCEPTE

6. Demande de l'ACFA régionale de St-Paul [Les Blés d'Or]

Suite à une demande antérieure des Blés d'Or pour la somme de 5000 $ destinée à un voyage à Dieppe, et suite à une seconde demande réalisée par le truchement de la Commission culturelle, l'Exécutif provincial a octroyé la somme de 5000.$ à ce projet.

M. Renaud demanda à l'assemblée de ratifier cet octroi fait aux Blés d'Or le 7 août 1982.

Il fut proposé par Paul Bourgeois-Rémi St-Arnaud:

"Que la somme de 5000.$ soit accordée aux Blés d'Or pour un voyage à Dieppe fait à l'occasion du 40e anniversaire du débarquement."

Avant de procéder au vote, le Président d'assemblée invita M. Laurier Joly, Président de la troupe des Blés d'Or, à faire une présentation audio-visuelle de leur voyage à Dieppe.

Suite à une allocution remplie d'émotion de M. Joly, nous passons au vote:

TOUS EN FAVEUR
ADOPTE

Par la suite M. Renaud fut invité à présenter une demande de l'ACFA régionale de St-Paul se résumant à une demande d'octroi au montant de 10,000.$ destinée au Centre culturel de St-Paul.

Se référant à une résolution adoptée au mois de septembre 1981 accordant 10% du coût total d'un Centre culturel en région, il fut proposé par Rémi St-Arnaud-Paul Bourgeois:

"Que l'ACFA provinciale accorde la somme de 10,000.$ à l'ACFA régionale de St-Paul pour compléter le projet spécial "Centre culturel".

Un des membres requéra de plus amples informations concernant les fonds disponibles à l'ACFA. M. Renaud cita la résolution adoptée en septembre 1981. Il informa l'assemblée que la somme de 50,000.$ avait été prévue au budget 1982 pour l'octroi de fonds capitaux.

Monsieur Renaud suggère que certains critères d'éligibilité soient établis concernant l'octroi des fonds capitaux destinés aux régionales. Nous revenons à la proposition initiale:

MAJORITE EN FAVEUR
2 CONTRE
ADOPTE

7. Recommandation de l'ACFA régionale de Calgary

M. Cloutier fut invité à faire part de la demande de l'ACFA régionale de Calgary. Il fut proposé par Michel Cloutier-Jean Durant:

"Que l'ACFA provinciale adresse une lettre de garantie à l'ACFA régionale de Calgary pour la somme de 50,000.$ destinée au projet d'un centre socio-culturel."

Devant cette proposition M. Renaud prit la parole et présenta, au nom de l'Exécutif provincial, un compte rendu sur le statut de la régionale de Calgary et recommande que la demande de Calgary soit acheminée au Comité exécutif provincial. (Vous trouverez annexé à ce procès-verbal le texte de M. Renaud)

M. Lalonde exprima ses commentaires s'en référant aux questions soulevées dans le texte.

D'après M. Lalonde, le problème doit être éclairci avant de le résoudre.

A la suite d'une longue délibération il fut proposé par Gaston Renaud-Jean-Guy Thibaudeau:

"Que la proposition initiale soit déposée et qu'un comité ad hoc formé du Conseiller juridique et du Comité de finances soit établi pour étudier le statut de l'ACFA régionale de Calgary et que cet item soit reporté au prochain Conseil général prévu le 4 décembre 1982."

MAJORITE EN FAVEUR - TROIS CONTRE
ADOPTE

8. Suite apportées au cas Lefebvre

M. Renaud informa les membres des suites apportées au Cas Lefebvre. La conclusion de l'étude effectuée à savoir les différences apparentes entre le Cas Lefebvre et le Cas Mercure se résument comme suit: **il n'y a pas de différence marquée entre les deux causes. Il fut proposé par Gaston Renaud-Agathe Gaulin d'apporter l'amendement suivant** à la proposition initiale adoptée lors du Conseil général tenu au mois de mai 1982:

"Que l'ACFA provinciale s'en tienne à un appui moral en ce qui a trait au Cas Lefebvre."

TOUS EN FAVEUR
ADOPTE

9. Statut de l'ACFA régionale de Red Deer

Après avoir informé les membres de la situation actuelle de la régionale de Red Deer, il fut proposé par Valère Grenier-Henri Lusson:

"Que l'ACFA régionale de Red Deer soit dissoute selon l'article 91-D des Statuts et Règlements de l'ACFA provinciale."

tous en faveur
adopte

Quelques informations furent demandées par les membres de l'assemblée. Par la suite il fut proposé par Marie-Claire McNeill-Guy Goyette:

"Que l'Exécutif provincial soit mandaté d'annuler le bail de l'ACFA régionale de Red Deer; de discontinuer le service téléphonique et de reprendre tous les biens de cette régionale dès maintenant."

TOUS EN FAVEUR
ADOPTE

10. Rond-Point 1984

Les membres prirent connaissance de l'amendement recommandé par l'Exécutif provincial se résumant au Projet E de la Commission culturelle.

Il fut proposé par Agathe Gaulin-Valère Grenier:

"Que le projet E [projet D amendé] soit accepté tel que présenté."

TOUS EN FAVEUR
ADOPTE

11. Rapport de l'Exécutif provincial concernant l'économie

M. Renaud présenta un rapport des activités réalisées faisant suite à une résolution du Conseil général adoptée le 29 mai 1982 concernant le comité économique de l'ACFA.

Un dossier économique demeure ouvert à l'ACFA afin de veiller aux intérêts des Franco-albertains.

ACCEPTE

12. Programmation de la Commission culturelle

Il fut proposé par Marie-Claire McNeill-Guy Goyette:

Que la programmation de la Commission culturelle soit reçue telle que présentée."

TOUS EN FAVEUR
ADOPTE

13. Autres items:

13.1 Elections provinciales et actions politiques de l'ACFA

On suggère que les membres participent aux débats politiques et rencontrent les candidats aux élections au cours des forums organisés à cet effet.

processus de consultation processus de consultation

Toutefois il est recommandé que les régionales ne s'affichent pas pour un parti en particulier au nom de l'ACFA. Il est recommandé que l'on fournisse aux régionales des questions clés à poser lors des forums.

ACCEPTE

13.2 Better Business Bureau

M. Goyette souleva l'incident survenu le 13 septembre 1982 au Better Business Bureau. M. Renaud informa l'assemblée que l'Exécutif n'avait pas jugé nécessaire de réagir officiellement à cet incident croyant que ce serait d'encourager l'attitude des responsables du geste posé par le Better Business Bureau.

Suite à une discussion il fut proposé par Guy Goyette-Jean Moreau.

"Qu'une lettre de protestation soit envoyée au Better Business Bureau indiquant nos réactions, signée par le Président de l'ACFA."

TOUS EN FAVEUR
ADOPTE

13.3 Membership [provenant de l'ACFA régionale de Rivière-la-Paix]

Il fut proposé par Raymond Thibault-Simone Laberge:

"Que le renouvellement du Membership soit traité sur la même base que la Sécurité familiale."

2 EN FAVEUR
MAJORITE CONTRE
DEFAIT

Il fut proposé par Roger Lalonde-Jean-Guy Thibaudeau:

"Que le problème soulevé dans la proposition précédente soit étudié par l'Exécutif provincial et acheminé au Conseil général si nécessaire."

TOUS EN FAVEUR
ADOPTE

14 Date du prochain Conseil général

Le prochain Conseil général aura lieu le 4 décembre 1982

ACCEPTE

15. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée fut proposée par Adolphe Boisonneaults-Marie-Claire Champagne.

TOUS EN FAVEUR
ADOPTE

Présentation du Comité exécutif au Conseil général de l'ACFA concernant la Société Franco canadienne de Calgary et sa demande d'un octroi de fonds capitaux

Historique de la situation

1971 - l'ancien Club Français de Calgary s'enregistre sous le nom de Société Franco-Canadienne de Calgary auprès du Directeur des Compagnies du Gouvernement albertain.

1973 (24 février) la SFCC demande d'être reconnue comme représentante ou le porte-parole de l'ACFA à Calgary lors d'une réunion du Conseil général. Elle reçoit une acceptation hésitante et réservée de ce Conseil général, qui se débarasse de l'affaire en référant tout simplement la demande à l'Assemblée annuelle.

1973 (27 mars): la SFCC envoie une demande officielle de faire placer la question à l'ordre du jour de l'Assemblée annuelle.

1973 (14 avril) le Président général (Jules Van Brabant), dans son rapport, remet la question à l'Assemblée générale annuelle. Après discussions, amendements, rejets, on fait un compromis par lequel la SFCC est considérée comme la représentante de l'ACFA à Calgary, pourvu que les membres-actionnaires de la SFCC n'aient pas à subir les contraintes de l'Article 16 (Article 6 de 1982), c'est-à-dire sans prélèvement d'une cotisation spéciale pour l'ACFA.

C'était une motion "statut particulier" de la SFCC comme membre de l'ACFA.

Voici le texte de cette motion:

"Contrairement à ce qui est stipulé à l'Article 16, il est proposé: Que la SFCC soit reconnue dès maintenant comme la représentante de l'ACFA à Calgary (suite à la demande faite par la SFCC), que les actionnaires deviennent ipso facto membres de fait de l'ACFA, et que le taux de cotisation soit fixé de temps à autre par le Conseil général et non par cette Assemblée annuelle."
(Sans nom du proposeur ni de l'appuyeur)

Présentation

La SFCC a demandé au Bureau des Présidents de placer sa demande d'un octroi de fonds capitaux à l'ordre du jour du présent Conseil.

Les membres que vous avez élus à l'Exécutif provincial vous font remarquer que cette demande n'a pas été référée à cet Exécutif pour qu'il puisse l'étudier et l'approfondir au préalable.

Afin de vous rafraîchir la mémoire, laissez-moi vous lire la section du procès)verbal du Conseil général du 27 septembre 1980 où l'ACFA adoptait une politique d'aide aux régionales.

Item 4.1 a] Politique d'aide aux Régionales.

L'Exécutif propose la recommandation suivante:

"Que l'ACFA adopte une politique d'octroi pour projet de Centre culturel pour ses Régionales. Cet octroi sera équivalent à 10% du coût capital pour un projet minimum de 100,000 $ et maximum de 500,000 $. Les argents seraient versés à la Régionale une fois le projet achevé. L'ACFA pourrait aider une régionale par année seulement."

Le terme coût capital fut défini comme tel: immobilier, amélioration du mobilier et non pas location d'immeuble ou de mobilier

Les coûts d'opération ne seraient également pas couverts par cette subvention.

Il reviendrait au Comité des Finances de traiter chaque projet d'une façon particulière et ensuite de le recommander à l'Exécutif, à être subventionné pour l'année en cours.

Il est permis de se demander, n'est-ce pas, pourquoi la demande de Calgary n'a pas été tout d'abord présentée à l'Exécutif provincial avant de faire surface au Bureau des Présidents. Le Comité des Finances n'a même pas eu la chance de se pencher sur la question.

C'est peut-être parce que la nouvelle structure que nous essayons cette année est encore trop vague et nécessite un raffermissement - ce que nous proposons de faire à la prochaine réunion de ce Conseil général le 4 décembre prochain.

On ne pourra cependant jamais empêcher tout à fait un membre de ce Conseil général d'apporter ou de faire apporter des items à l'ordre du jour sans passer par l'Exécutif pour étude préalable.

Mais il faudrait pouvoir permettre au Président du Conseil général de déposer jusqu'à une prochaine réunion tout item à l'ordre du jour qui n'aurait pas fait l'objet d'une étude préalable par l'Exécutif provincial, ou encore que ce dépôt devienne automatique, peu importe les opinions des personnes impliquées.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas une question que nous devons régler ici aujourd'hui et nous aurons l'occasion le 4 décembre prochain d'en reparler.

La question qui nous préoccupe ici actuellement, c'est celle de la demande de Calgary visant un octroi de fonds capitaux pour un nouveau Centre socio-culturel.

La demande, comme je l'ai dit, n'est pas venue d'abord à l'Exécutif, mais directement au Bureau des [illegible]

Toutefois, depuis la réunion de ce Bureau des Présidents, le 25 septembre, où cet item fut placé à l'ordre du jour de ce Conseil général, votre Exécutif s'est permis tout de même d'entreprendre certaines recherches dans le but de vous éclairer et de vous aider à prendre une décision qui soit réfléchie, équitable, fondée sur des principes et des critères les plus raisonnables possible.

La première chose que nous avons faite, ç'a été de vérifier les fondements légaux de la régionale de Calgary

Nous voulions savoir, une fois pour toutes, si ça existait vraiment une régionale de Calgary

Car la résolution adoptée au Conseil de septembre 1980 stipule bien que cet octroi ne peut aller qu'à des Régionales.

Nous voulions savoir si, légalement, selon la loi qui régit notre Association canadienne française de l'Alberta, nous voulions savoir, dis-je, si ce que nous appelons parfois 'la régionale de Calgary' était bel et bien incorporée, incorporée en bonne et due forme, comme toutes les autres régionales, sous la Charte provinciale de l'ACFA.

Qu'avons-nous découvert?

Nous avons découvert qu'il n'y a aucun document d'incorporation de ce qu'on pourrait appeler une régionale de Calgary sous la Charte provinciale de l'ACFA.

Certains d'entre vous allez peut-être penser que c'est la Société Franco-canadienne de Calgary qui est incorporée sous la Charte provinciale de l'ACFA.

Mais là non plus, ce n'est pas le cas. La SFCC est incorporée sous sa propre charte, indépendante de celle de l'ACFA.

Venons-en maintenant à la question que le Bureau des Présidents a bien voulu porter à l'ordre du jour sans passer par les procédures normales prévues par le Conseil général du 20 septembre 1980

Comme je vous l'ai lu au début de cette présentation, la résolution permettant l'octroi de fonds capitaux s'adresse uniquement à des régionales légalement constituées et incorporées sous la Charte provinciale de l'ACFA. La question qui se pose est donc celle de savoir si la SFCC, qui a toujours refusé le nom de "Régionale de Calgary", peut, en définitive, être considérée sur le même pied que les autres régionales.

Ce qui complique le problème, c'est que la SFCC en est venue à classer ses membres en deux catégories bien distinctes les actionnaires et les autres, ceux qui ne le sont pas?

Et quels droits les non-actionnaires ont-ils au sein de leur organisation?

Dans la pratique, leur serait-il permis de se faire élire aux postes de commande de la SFCC?

La réponse n'est que trop évidente. Bien sûr que non! Ca causerait une peur bleue à certains actionnaires qui craignent de voir dilapider les biens de leur Société!

A cause de cette crainte, la SFCC est devenue élitiste - elle accorde des droits à certains plus qu'aux autres - et ne remplit plus le critère primordial exigé de toute régionale de l'ACFA, celui de permettre à tous ses membres de pouvoir prendre part aux élections aux diverses positions de l'Association dont ils sont membres à part entière.

processus de consultation   processus de consultation

Il semblerait, en définitive, que la SFCC veut son gâteau et désire le manger aussi, pour nous servir de l'expression anglaise.

Les actionnaires de la SFCC ont tellement peur de perdre le pouvoir sur les opérations de la Société, ils craignent tellement de voir leurs biens dilapidés - s'ils ouvraient leurs portes à TOUS les francophones de Calgary - qu'ils limitent à tout prix l'expansion de l'ACFA dans cette ville, qu'ils étouffent ainsi les aspirations et la participation active des Franco-calgariens dans les affaires de la Société.

Et, en attendant, quelle sorte de réputation est-ce que cela donne à l'ACFA à Calgary? L'ACFA n'est-elle pas ainsi associée à la SFCC dans l'esprit de la majorité de nos francophones vivant à Calgary?

Et qu'arrivera-t-il le jour où l'ACFA accordera son appui financier à une Centre socio-culturel de la SFCC?

On peut en effet se poser les questions suivantes, entre autres.

1. Qui va en profiter le plus? Les actionnaires ou les simples membres de l'ACFA qui ne sont pas actionnaires?

2 Ce Centre, sera-t-il assez grand pour accepter un grand nombre de membres, actionnaires ou non, et leurs amis?

3 Le terrain se prêtera-t-il à une expansion future, en cas de besoin?

4 Est-ce que ce sera seulement un club social pour les actionnaires et leurs amis?

5 Y aurait-il une salle de spectacle? - qu'est-ce qu'un Centre culturel sans salle de spectacle?

6 Y logera-t-on le Carrefour?

7 Y aura-t-il un terrain de stationnement assez grand si on venait qu'à doubler ou même à tripler le nombre de membres de l'ACFA comme on devrait être en droit de s'y attendre?

8 La dimension du Centre culturel sera-t-elle en rapport à la grandeur de la ville, en rapport à sa population francophone qui atteint maintenant une trentaine de milliers à l'heure actuelle?

9 La SFCC réussira-t-elle à décrocher toutes les dispenses municipales nécessaires, sachant fort bien qu'elle a échoué dans ses demandes antérieures?

10 Ce Centre culturel sera-t-il la propriété de l'ACFA Régionale de Calgary? Non, bien sûr, car elle n'existe pas, n'étant pas incorporée sous la Charte provinciale de l'ACFA.

11 Y aura-t-il une entité et une structure autonome et indépendante pour le mettre sur pied et l'administrer? Comme c'est le cas du Centre Français de Calgary inauguré le printemps dernier? Mais alors, s'il y a déjà une Centre Français à Calgary, pourquoi en initier un deuxième? Et porquoi est-ce que ce sont les dirigeants de la SFCC qui initient cette entreprise sur une propriété qui appartient déjà à la SFCC? Vaudrait peut-être mieux laisser cette initiative à un nouveau regroupement, si on veut que ce Centre culturel soit autonome.

12 Si, justement, dans l'avenir, il y avait un nouveau regroupement de francophones à Calgary, comme il y en a eu un d'avorté, il n'y a pas si longtemps, et que ceux-ci demandaient le statut de régionale incorporée sous la Charte de l'ACFA, est-ce que l'ACFA ne serait pas moralement obligée de le leur accorder à eux aussi cet octroi de fonds capitaux?

Et pour toutes les raisons énoncées précédemment, au nom de l'Exécutif provincial de l'ACFA, nous demandons aux membres du présent Conseil général de renvoyer à l'Exécutif et à son Comité des Finances la demande d'octroi de la SFCC.

Mais une chose est possible: lorsque l'Exécutif vous reviendra avec une recommandation, il y aura peut-être les conditions suivantes qui pourraient être avancées pour l'accord de l'octroi demandé:

1 Que cesse la pratique de division les membres entre actionnaires et non-actionnaires; c'est-à-dire que tous les francophones de Calgary et de la région avoisinante aient accès au statut de membres de l'ACFA et d'actionnaires de la SFCC à la fois, sans qu'il y ait distinction entre ces deux catégories. En autant que, dans le passé, les actionnaires de la SFCC devenaient automatiquement membres de l'ACFA, il faudrait que dorénavant les membres de l'ACFA puissent devenir automatiquement actionnaires de la SFCC.

2 Que tous les membres de l'ACFA à Calgary et dans la région avoisinante soient invités par écrit à l'Assemblée annuelle de la SFCC - dans le passé, on n'invitait que les actionnaires - et qu'ils y aient plein droit de vote - droit qu'ils n'ont jamais eu, et ce n'est que l'an passé qu'on leur accordait le droit de parole - selon la pratique qui leur est accordée sous la Charte de l'ACFA provinciale.

3. Que la SFCC se fasse incorporer sous la Charte provinciale de l'ACFA selon les Articles 90 et 91 (1982) des **Statuts et Règlements.**

Faute de voir s'accomplir les trois conditions précédentes, l'ACFA se verra probablement dans l'obligation de remettre en question le rôle de la SFCC de représenter l'ACFA à Calgary, rôle qu'elle lui accorde depuis 1973

Par les membres du Comité Exécutif de l'ACFA le 16 octobre 1982:

Gaston R. Renaud, Président général
Adolphe Boissonneault, 1 er vice-président
Hilaire Fortier, 2 e vice-président
Agathe Gaulin, 3 e vice-présidente
Jean-Guy Thibaudeault, 4 e vice-président

Lettre du Comité exécutif adressée à M. Jean Durant Président de la Société Franco-canadienne de Calgary

Monsieur Jean Durant
Président intérimaire
Société Franco-Canadienne de Calgary
Suite 101, 1809-5 e rue S.O.
Calgary, Alberta

Cher Jean,

Veuillez trouver ci-joint copie de la présentation que nous faisions au nom de l'Exécutif provincial de l'ACFA lors du dernier Conseil général, celui du 16 octobre 1982

Le geste que nous avons posé, selon vos commentaires lors de la réunion et à la radio, vous a semblé "brutal" et sans avertissement au préalable. Bien que nous soyons d'accord sur la dureté de certains mots ou énoncés, nous considérons toutefois que ce problème sourdit depuis bon nombre d'années et que, ce qui était dit dans les coulisses sans résultat ces dernières années, devait maintenant être déclaré ouvertement aux membres du Conseil général.

Si ce n'eût été de l'erreur administrative que votre demande ait été envoyée au directeur général, sans copie conforme au président général - personnellement, j'aurais cru mieux séant qu'elle fût envoyée par vous-même au président général, avec copie conforme au directeur général, étant donné qu'elle dépassait en importance le niveau purement administratif - et qu'aucun membre de l'Exécutif provincial n'en ait pris connaissance avant que vous en fassiez mention au Bureau des Présidents du 26 septembre, il est probable que les événements se fussent déroulés différemment.

Mais la situation étant ce qu'elle est devenue, nous allons étudier votre demande à la lumière des précisions factuelles que vous voudrez bien nous envoyer, et nous ferons les recommandations appropriées lors du prochain Conseil général.

En ce qui a trait aux consultations juridiques dont vous avez parlé lors du dernier Conseil général, elles nous apparaissent superflues. Il nous semble plutôt important d'en arriver à une organisation où les membres de l'ACFA recevront le même traitement et jouiront des mêmes droits et privilèges partout où ils résident en Alberta, sans préjudice quel qu'il soit. C'est donc une question qu'il appartiendra aux membres du Conseil général de débattre et de résoudre, vu que c'en est une de politique administrative générale touchant aux droits des membres en région.

Dans l'entretemps, nous souhaiterions, bien sûr, que vous vous rendiez compte du bien-fondé de nos arguments, afin de régler les sujets en litige le plus tôt possible et préparer la voie à une plus étroite collaboration et entente mutuelle au service de tous les Franco-calgariens.

Nous vous prions d'agréer, cher Jean, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Bien à vous,

Gaston R. Renaud
Adolphe Boissonneault
Hilaire Fortier
Agathe Gaulin
Jean-Guy Thibaudeau

La semaine en bref

NATIONAL

L'assemblée générale d'automne de la Fédération des Francophones Hors Québec aura eu lieu les 30 et 31 octobre à Montréal. Les principaux points à l'ordre du jour sont les recommandations pour la mise en oeuvre d'une politique de développement global, l'orientation du Service d'assistance technique et professionnelle en gestion, le dossier constitutionnel, le renouvellement du programme de la Direction des groupes minoritaires de langues officielles et l'étude des modifications à apporter aux règlements généraux.. Le colloque "Le bénévolat des années '80", organisé par le Conseil de la vie française en Amérique, se tiendra les 7 et 8 novembre à Ottawa. L'on prévoit qu'une centaine de personnes participeront à ce colloque. Les participants auront l'occasion de discuter des questions suivantes: l'importance du bénévolat au sein des communautés francophones; les motivations à s'engager dans une action bénévole; le rôle social du bénévolat des années '80, la relation employé-bénévole au sein des organismes; le recrutement et le financement des organismes bénévoles. C'est la présidente de la Fédération des femmes canadiennes-françaises, Mad. Jacqueline Collette, qui prononcera la conférence d'ouverture. La Sous-secrétaire d'Etat, Mad. Huguette Labelle, prononcera une allocution à l'occasion du dîner-causerie du 8 novembre. M. Jacques Racine prononcera, quant à lui, la conférence de clôture..La présidente de la F.F.H., Mad. Jeannine Séguin, et le directeur général, M Jean-Bernard Lafontaine, ont participé, le 23 octobre, à la réunion du comité consultatif d'évaluation du programme de la Direction des groupes minoritaires de langues officielles du Secrétariat d'Etat. Mentionnons que c'était la première réunion du comité depuis le 10 mai dernier.. Mad. Séguin rencontrait, cette semaine, l'archevêque de Vancouver, Mgr Carney, et l'évêque de Victoria, Mgr DeRoo, pour discuter de la situation de l'enseignement en langue française en Colombie-Britannique.

COLOMBIE BRITANNIQUE

Lors de leur assemblée générale qui avait lieu à Victoria le 23 et 24 octobre derniers, les membres de l'Association des parents du programme cadre de français ont décidé d'entreprendre les démarches pour que leur association devienne membre de la Fédération des Franco-Colombiens. Au cours de cette même fin de semaine, Mad. Jeannine Séguin, qui avait fait la tournée des régions de la Colombie-Britannique, du 12 au 15 octobre, rencontrait les membres de l'A.P.P.C.F. Elle leur soumettait les suggestions suivantes: mieux organiser leur comité au niveau local, travailler étroitement avec leur association provinciale et la F.F.C. et essayer de regrouper les professeurs du programme-cadre de français. Par la même occasion, Mad. Séguin a été appelée à remettre le titre de personnalité du mois d'octobre à Mad. Suzanne Horie pour son travail au sein de l'A.P.P.C.F.

ILE DU PRINCE EDOUARD

La Société historique acadienne de l'Ile-du-Prince-Edouard a tenu sa réunion annuelle le 24 octobre à Miscouche. Les délégués ont décidé d'accorder, dès l'an prochain, le prix Gilbert Buote à l'individu, le groupe ou la communauté qui aura réussi à promouvoir, de façon exceptionnelle, l'histoire des Acadiens de l'Ile. M. Georges Arsenault a été élu président de l'exécutif pour la prochaine année.. Le rapport concernant le Centre d'études acadiennes effectué par le Père Pierre Arsenault pour la Société Saint-Thomas d'Aquin, vient d'être publié. Ce rapport, d'une trentaine de pages, est disponible au bureau de la S.S.T.A.

Le bureau de direction de la S.S.T.A. a tenue une réunion spéciale le 28 octobre pour faire l'évaluation du programme de la soirée d'inauguration de la radio française MF à l'Ile-du-Prince-Edouard prévue pour le 4 novembre à Charlottetown. La S.S.T. A., dans une lettre aux dirigeants de Radio-Canada, exprime sa déception devant le choix des artistes soit deux anglophones et un Acadien. Pour la S.S.T.A., c'est là un signe que Radio-Canada néglige toujours de remplir son rôle de meneur "au milieu des communautés qu'elle dessert" et "de favoriser le développement de la culture française dans ce pays" La S.S.T.A. ajoute que Radio-Canada manque encore une fois sa chance de reconnaître les artistes acadiens de l'Ile et de leur donner une occasion de s'affirmer.

ONTARIO

Le président général de l'Association canadienne-française de l'Ontario, M. André Cloutier, a réécrit, cette semaine, à Mad. Bette Stephenson, ministre de l'Education de l'Ontario, pour lui demander de régler sans tarder le problème scolaire d'Iroquois Falls et de Mattawa. Dans ces deux localités, les Franco-Ontariens ne disposent d'aucune école secondaire francophone. Donc de nombreux cours ne sont pas offerts en français. Les conseils scolaires impliqués se montrent très réticents face aux droits de la communauté francophone qui essuie refus après refus depuis quelques années. L'ACFO de Sudbury tient son assemblée annuelle le 29 octobre. Une partie importante de la discussion portera sur les efforts du regroupement de l'ensemble des organismes Franco-Ontariens qui oeuvrent dans la région de Sudbury...Le secrétaire général de l'ACFO, M. Yves Breton, et deux autres représentants de l'Association prendront part à l'assemblée annuelle de l'Association des radiodiffuseurs communautaires qui se tiendra à Montréal au cours de la dernière fin de semaine d'octobre. On sait que plusieurs Franco-Ontariens oeuvrent dans le domaine de la radio et de la télévision communautaire et qu'ils désirent améliorer la situation qui prévaut dans plusieurs régions de l'Ontario...Le président, M. André Cloutier, prononcera une causerie devant les étudiants de 13e année de l'école secondaire de Plantagenet, le mardi 2 novembre en matinée. En outre, il prononcera la conférence d'ouverture de l'assemblée annuelle de Direction Jeunesse, le 29 octobre à Cornwall.

SASKATCHEWAN

L'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan a invité les journalistes et annonceurs de Radio-Canada à son bureau le 28 octobre pour leur permettre de rencontrer les différentes associations provinciales de la Saskatchewan. Cette rencontre vise à sensibiliser les nouveaux membres du personnel de Radio-Canada aux actions et à la vie des Fransaskois. Le comité des parents de l'école de Zénon Parc rencontrait, le 27 octobre en soirée, M. René Archambault, nouvellement nommé au bureau de la minorité de la langue officielle en Saskatchewan, afin de discuter de l'avenir de leur école, désignée comme école expérimentale par le ministère de l'Education.

FEDERATION DES JEUNES CANADIENS-français

Vingt jeunes francophones de l'extérieur de la Nouvelle-Ecosse sont inscrits à l'atelier en économie dans le cadre de l'assemblée annuelle de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Ecosse les 12, 13 et 14 novembre prochains à Halifax.

Cet atelier a pour but

voir SEMAINE page 20

TV - FRANCO

SAMEDI

13 NOVEMBRE

07h30 OUM, LE DAUPHIN BLANC
07h45 GRANGALO ET PETITRO
08h00 CAPITAINE CAVERNE
08h30 PASSE-PARTOUT
09h00 BELLE ET SEBASTIEN
09h30 CANDY
10h00 VIRULYSSE
10h30 NIC ET PIC
11h00 LES HEROS DU SAMEDI
12h00 CINE FAMILLE

"ASTERIX ET CLEOPATRE" d'animation réalisé par Eddy Lateste, d'après un album en bandes dessinées de René Goscinny et Albert Uderzo. En voyage en Egypte, César met Cléopâtre au défi de lui construire un palais en trois mois. L'architecte de la reine, débordé par la tâche, fait appel à ses amis gaulois Astérix, Obélix et Panoramix (Fr Bel.68)

13h30 UNE ARCHE IMMOBILE
14h00 BAGATELLE
15h00 LA SEMAINE PARLEMENTAIRE
16h00 TELEJOURNAL
16h05 NOIR SUR BLANC
17h00 LE MONDE MERVEILLEUX DE DISNEY
18h00 LA SOIREE DU HOCKEY
Minnesota à Toronto
20h30 D'HIER A DEMAIN

21h00 LA COURSE AUTOUR DU MONDE
22h30 TELEJOURNAL
22h50 LE REGIONAL
23h05 POLITIQUE FEDERALE
Le parti conservateur

23h10 CINEMA

"LA LEGION DES DAMNES", drame de guerre réalisé par Umberto Lenzi, avec Jack Palance, Tom Hunter, Curd Jurgens. Un colonel anglais est chargé d'une mission-suicide sur la côte normande en juin 1945. Pour l'accompagner il désigne une demi-douzaine des plus fortes têtes de l'armée. It 69

DIMANCHE

14 NOVEMBRE

07h30 ROQUET, BELLES OREILLES
08h00 DEMETAN, LA PETITE GRENOUILLE
08h30 PASSE-PARTOUT
09h00 LES NOUVELLES AVENTURES
[illegible]
09h30 KLIMBO
09h45 SI TOUS LES GENS DU MONDE...
10h00 LE JOUR DU SEIGNEUR
11h00 FOOTBALL CANADIEN

Match des demi-finales de l'Est. Reporter sportif: Pierre Dufault. Comm. Pierre Dumont. Anim. Camil Dubé. Statisticien: Pierre Murphy. Réal. Jacques Viau.

14h00 HEBDO DIMANCHE

Magazine sur l'actualité régionale canadienne. Anim. Louise Arcand. Réal. Michel Hébert.

15h00 UNIVERS INCONNU

16h00 LA SEMAINE VERTE
17h00 SECOND REGARD
18h00 TELEJOURNAL
18h05 SCIENCE-REALITE
18h30 LE TREFLE A QUATRE FEUILLES
19h00 METRO-BOULOT-DODO
19h30 FUGAIN ET L'ALETEUR
20h30 TELEJOURNAL
20h50 LES BEAUX DIMANCHES
Gala du mérite sportif
21h50 LES BEAUX DIMANCHES
Du grand large aux Grands Lacs
23h30 LE REGIONAL
23h45 CINE CLUB

"L'ARBRE AUX SABOTS", (dern. de 2) Chronique de moeurs écrite et réalisée par Ermanno Olmi, avec Luigi Ornaghi, Lucia Pezzoli et Giuseppe Brignoli. Quatre familles de paysans partagent le quartier d'habitation d'une ferme de Lombardie. Au long de quelques mois d'automne, d'hiver et de printemps, se vivent des tâches communes en même temps que des réunions en soirée, alors qu'on se raconte les histoires traditionnelles. (It 77)

LUNDI

15 NOVEMBRE

09h00 EN MOUVEMENT
09h15 LES 00 TOURS DE CENTOUR
09h30 A TIRE D'AILE
09h45 TAPE-TAMBOUR
10h00 PASSE-PARTOUT
10h30 RIEN QUE POUR VOUS
11h00 LES TROUVAILLES DE
[illegible]
11h30 LE CLUB DES CINQ
11h55 ANGIE
12h25 TELEJOURNAL
12h30 ALLO BOU BOU
13h30 AU JOUR LE JOUR
14h30 CINEMA

"DOCTEUR FRANCOISE GAILLAND" drame psychologique réalisé par Jean-Louis Bertucelli, d'après un roman de Noëlle Loriot avec Annie Girardot, François Perier et Jean-Pierre Cassel. Une femme médecin apprend qu'elle est atteinte du cancer et menacée d'une mort prochaine. D'abord abbatue, elle se ressaisit et affronte avec courage la maladie, en même temps qu'elle remet de l'ordre dans sa vie sentimentale. Fr 75)

16h00 BOBINO
16h30 AU JEU
17h00 LA FEMME BIONIQUE
18h00 CE SOIR
18h30 REFLEXIONS
19h00 LE VAGABOND
19h30 TERRE HUMAINE
20h00 TELE-SELECTION

"L'ENFANT DU DIABLE" drame fantastique réalisé par Peter Medak avec George C. Scott, Trish Van Devere et Melvyn Douglas. Un musicien s'installe dans une maison abandonnée que lui loue une société historique. Des bruits étranges le conduisent jusqu'à une chambre du grenier où semble avoir vécu un enfant infirme. Une séance de spiritisme lui révèle que l'enfant a été tué par son père, qui convoitait un héritage, et remplacé par un orphelin. (Can.80

22h00 LAPRADE POP
22h30 TELEJOURNAL
23h00 LE REGIONAL
23h15 LE TREFLE A QUATRE FEUILLES
23h45 LES JORDACHE

MARDI

16 NOVEMBRE

09h00 EN MOUVEMENT
09h15 LES ORALIENS
09h30 A TIRE D'AILE
09h45 TAPE-TAMBOUR
10h00 PASSE-PARTOUT
10h30 DE 8 EN BELLES CHOSES
11h00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11h30 PICOTINE
11h55 AU PAYS DE L'ARC-EN-CIEL
12h25 TELEJOURNAL
12h30 ALLO BOU BOU
13h30 AU JOUR LE JOUR
14h30 CINEMA:

"LES MISERABLES" Drame réalisé par Raymond Bernard, d'après le roman de Victor Hugo, avec Harry Baur, Charles Vanel, Florelle et Jean Servais. Fr 34) (1ère de 2

16h00 BOBINO
16h30 EDGAR ALLAN, DETECTIVE
17h00 GRIZZLY ADAMS
18h00 CE SOIR
18h30 PILE OU FACE
19h00 GRAND-PAPA
19h30 LES GIROUETTES
20h00 LA BONNE AVENTURE

(Emission avec sous-titres codés pour les malentendants). Téléroman écrit par Lise Payette. Avec Nathalie Gascon, Michelle Léger, Christiane Pasquier, Joanne Côté, Serge Dupire, Yolande Roy, Marcel Sabourin, Pierre Brisset des Nos et Pierre Thériault. Marcel et Blanche parlent de Martine. Michèle exige des explications de Jacques. Le docteur Dubois fait la cour à Anne. Réal. Lucile Leduc

20h30 QUINCY
21h30 PREMIERE PAGE
22h30 TELEJOURNAL
23h00 LE REGIONAL
23h15 RENCONTRES
24h15 REFLETS D'UN PAYS

TV - FRANCO

MERCREDI

17 NOVEMBRE

09h00 EN MOUVEMENT
09h15 L'EVANGILE EN PAPIER
09h30 A TIRE D'AILE
09h45 TAPE-TAMBOUR
10h00 PASSE-PARTOUT
10h30 LA FINE CUISINE D'HENRI BERNARD
11h00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11h30 ENFANTS DU 47A
11h55 BIZARRE, BIZARRE
12h25 TELEJOURNAL
12h30 ALLO BOU BOU
13h30 AU JOUR LE JOUR
14h30 LE TEMPS DE VIVRE
16h00 BOBINO
16h30 IL ETAIT UNE FOIS L'ESPACE
17h00 LES PIERRAFEU
17h30 DANIEL BERTOLINO, L'EXPLORATION ET VOUS
18h00 CE SOIR
18h30 CE SOIR AFFAIRES PUBLIQUES
19h00 LE GRAND FRERE

(Father Murphy). Série créée et réalisée par Michael Landon, avec Merlin Olsen, Moses Gunn et Katherine Cannon. La vie d'un mineur vers 1870, qui doit se faire passer pour un prêtre catholique, afin d'empêcher les autorités de fermer l'orphelinat qu'il dirige dans un bar désaffecté. *Le Coeur sur la main.* Moses insiste auprès de John Murphy pour recueillir un jeune délinquant.

20h00 LE TEMPS D'UNE PAIX
20h30 A L'EST D'EDEN
21h30 A COMMUNIQUER
22h00 TELEMONDE
22h30 TELEJOURNAL
23h00 LE REGIONAL
23h15 MAITRES ET VALETS
24h15 CINEMA:

"LA FORTERESSE" mélodrame réalisé par Fedor Ozep, avec Paul Dupuis, Jacques Auger et Nicole Germain. Un mystérieux accident éveille les soupçons d'une jeune et intrépide journaliste. Au fur et à mesure que son enquête avance, ses doutes se confirment: l'accident est un meurtre mal camouflé. (Can.48)

JEUDI

18 NOVEMBRE

09h00 EN MOUVEMENT
09h15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
09h30 A TIRE D'AILE
09h45 TAPE-TAMBOUR
10h00 PASSE-PARTOUT
10h30 LE JOUR DU SOUVENIR
11h30 BOUT D'CHOU ET CASSE-COU
11h55 LA ROUTE DE L'AMITIE
12h25 TELEJOURNAL
12h30 ALLO BOU BOU
13h30 AU JOUR LE JOUR
14h30 CINEMA:

"LE SHERIF ET CES DAMES" comédie réalisée par Gordon Douglas, avec Elvis Presley, Arthur O'Connell et Anne Helm. Au cours d'une randonnée en Floride, une famille décide de s'installer le long d'une plage déserte et d'y organiser un club de pêche pour les touristes. (Am.62)

16h00 BOBINO
16h30 POP-CITROUILLE
17h00 TELES
18h00 CE SOIR
18h30 PHARE-OUEST
19h00 VIVRE A TROIS
19h30 MONSIEUR LE MINISTRE
20h00 LES GRANDS FILMS:

"LE MIRACLE DE LA VOLONTE", drame psychologique réalisé par Paul Aaron, avec Patti Austin, Melissa Gilbert et Diana Muldaur. Une adolescente sourde, muette et aveugle est confiée à une institutrice. Celle-ci entreprend de dompter la nature sauvage de la jeune infirme et par le moyen du langage des mains, le monde extérieur. (Am.)

22h30 TELEJOURNAL
23h00 LE REGIONAL
23h15 CINEMA

"LA FEMME DE PAILLE", drame policier réalisé par Basil Dearden avec Sean Connery, Gina Lollobrigida, Ralph Richardson. Le neveu d'un millionnaire infirme engage une infirmière pour son oncle. Il incite la jeune femme à séduire son patron et à s'en faire épouser. (Am.64)

VENDREDI

19 NOVEMBRE

09h00 EN MOUVEMENT
09h15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
09h30 A TIRE D'AILE
09h45 TAPE-TAMBOUR
10h00 [redacted]
10h30 MOI AUSSI, JE PARLE FRANCAIS
11h00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11h30 DU NEUF AU ZOO
11h55 VIVRE SA VIE
12h25 TELEJOURNAL
12h30 ALLO BOU BOU
13h30 AU JOUR LE JOUR
14h30 TELE-FEUILLETON:

Le Coeur au ventre. Feuilleton réalisé par Robert Mazoyer avec Guy Marchand, Sylvain Joubert et François Leccia **(4e de 6).** La carrière de Roger est prometteuse. Philippe est follement épris de Marie-Claude. Lorsqu'il l'invite chez ses parents, la jeune fille se montre réticente.

15h30 WOODY LE PIC
16h00 BOBINO
16h30 BOF ET CIE
17h00 HISTOIRES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Winnetou. Feuilleton réalisé par Marcel Camus, d'après l'oeuvre de Jean-Claude Deret, avec Pierre Brice, Eric Do, Rolf Wolter et Jean-Claude Deret **(dern. de 7).** Prod. Antenne 2. *Le Temps du remords.* Au cours du procès d'un vieil Indien, le témoignage de Winnetou corrobore celui du photographe Napoléon Charbonneau.

18h00 CE SOIR
18h30 LA BASTRINGUE
19h00 GENIES EN HERBE
19h30 L'INCROYABLE HULK
20h30 HORS SERIE
21h30 REPERES
22h30 TELEJOURNAL
23h00 LE REGIONAL
23h15 CINEMA

"VOULEZ VOUS UN BEBE NOBEL?", comédie réalisée par Robert Pouret avec J. Pierre Marielle, Darry Cowl et Dany Saval. Le professeur Landowsky demande à son collègue le Professeur Menzano de lui trouver une compagne digne de recevoir sa prestigieuse semence. Le résultat, neuf mois plus tard, est phénoménal. (Fr.80)

Les Grands Films
jeudi 18, 20h00

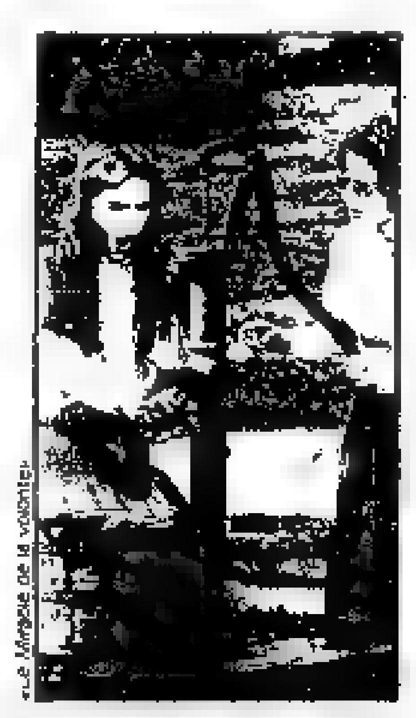
«Le Miracle de la volonté»

Le jeudi 18 novembre à 20 heures, **les Grands Films** présenteront *le Miracle de la volonté (The Miracle Worker)*, un drame du réalisateur Paul Aaron inspiré par la vie tragique d'Helen Keller, jeune sourde, muette et aveugle incarnée ici par la petite Melissa Gilbert, vedette de la série *la Petite Maison dans la prairie.*

Le film met également en vedette Patty Austin, Diane Muldaur, Charles Siebert, Anne Seymour, Stanley Wells, Hilda Haynes, Tito Vandis.

On se souvient de cette histoire véridique qui fut déjà portée à l'écran en 1962 avec Ann Bancroft et Patty Duke et qui avait remporté le Prix de l'O.C.I.C. à San Sebastian.

A la suite d'une maladie dans sa petite enfance, Helen Keller est devenue sourde, muette et aveugle. Lorsqu'elle a atteint dix ans, ses


«Le Miracle de la volonté»

parents engagent une infirmière pour s'occuper d'elle. La jeune fille, Annie Sullivan, réussit, à force de patience et de ténacité, à sortir la jeune infirme de son monde de ténèbres, à ce point qu'elle obtiendra une mention *Summa cum laude* à la fin de ses études au collège de Radcliffe.

MOTS CROISES

PROBLEME 3717

S.O.P.

HORIZONTALEMENT

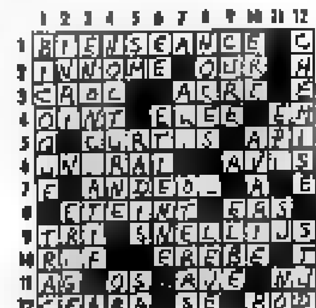
1—Cerise séchée. — Deux fois.
2—Nommer. — Inf. — Partie tombante d'un vêtement.
3—Sable mouvant. — Fruit.
4—Dans la rose des vents. — Douer de vie.
5—Empêcher de marcher. — Cabane des nègres en Amérique.
6—A un haut degré. — Abandonner.
7—La châsse d'un saint (vx. pl.). — Titre de noblesse.
8—Dans. — Exprime la surprise. — Petits vases à boire.
9—Partie du corps humain. — Premier miracle.
10—Aller à l'aventure. — Ministre de la religion mahométane.
11—A toi. — A quelle chose. — Centième partie d'un angle droit.
12—Affirmer ce que l'on sait être faux. — Cheval d'Espagne.

VERTICALEMENT

1—Instrument de locomotion.
2—Prén. de femme. — Sans activité.
3—Petit ris. — Pays.
4—Colère. — Qui contient des erreurs.
5—Pron. pers. — Ombellifère vivace. — Souverain.
6—Aromatisé avec de l'anis. — Patrie d'Abraham.
7—Avoir à la main. — Vedette.
8—Tramway. — 365 jours. — Jumelles.
9—Dont on ne peut se passer.
10—Lieu de délices. — Nom vulgaire de la larve du hanneton.
11—Inférieur. — Concert de voix donné le soir.
12—Préf. priv. — Fille de Saturne. — Propre.

SOLUTIONS

PROBLEME 3716



VOTRE HOROSCOPE

Capricorne — du 22 déc. au 20 janv.

Les circonstances peuvent changer beaucoup de choses, ne faites pas de projets. L'atmosphère sera plus détendue si vous arrivez à mieux vous comprendre.

Verseau — du 21 janv. au 19 fév.

Vous risquez de déséquilibrer votre budget en faisant des dépenses inconsidérées. Une amourette peut se transformer en un sentiment durable si vous ne brusquez rien.

Poisson — du 20 fév. au 20 mars

Agissez efficacement et sans perdre de temps au lieu de parlementer. La bonne entente ne se rétablira que si vous faites les concessions indispensables.



du 21 mars au 20 avril

Ne vous contentez pas d'à peu près, efforcez-vous de fournir un travail minutieux. La situation présente exige des réactions promptes mais prudentes.

Taureau — du 21 avril au 20 mai

Vous devrez faire appel à tout votre discernement dans un choix très difficile. Agissez avec calme et réflexion et évitez les décisions de dernière heure.

Gémeaux — du 21 mai au 21 juin

Les obstacles et les retards ne vous épargneront pas malgré votre bonne volonté. Vous regretterez bien souvent de céder à la facilité et aux fantaisies.

Cancer — du 22 juin au 22 juillet

Vous pourrez réaliser beaucoup de choses car la chance est de votre côté. Evitez les discussions qui tourneraient très vite aux disputes malgré un calme apparent.



— du 23 juillet au 23 août

Vous aurez plus de chance de mener à bien votre entreprise en contactant des personnes compétentes. Les nombreuses marques de sympathie vous permettront de resserrer les liens sentimentaux.

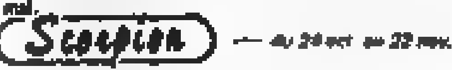
Vierge — du 24 août au 22 sept.

Si vous devez conclure un accord aujourd'hui, exigez des garanties sérieuses. Ne demeurez pas avec des idées sombres, sortez et voyez des gens optimistes.



— du 23 sept. au 23 oct.

Si vous ne voulez pas continuer à végéter, il faut vous décider à faire un bond en avant. Demeurez très prudent dans vos propos en face de personnes que vous connaissez mal.



— du 24 oct. au 22 nov.

Il faut freiner vos impulsions et vous montrer patient et diplomate. Certaines plaisanteries un peu trop acides blesseront votre entourage.



— du 23 nov. au 21 déc.

N'essayez pas de tout faire le même jour, mais prenez chaque chose en son temps. L'être aimé est très sensible aux attentions, n'oubliez pas les fêtes et anniversaires.

S.O.P.

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

A VENDRE

DES SOUMISSIONS CACHETEES adressées au Directeur régional, Finance et Administration, Ministère des travaux publics, salle 200, 9925-109e rue, Edmonton, Alberta, téléphone (403)420-3213 seront reçues jusqu'à:

14h00 [HNR] 30 novembre 1982

Numéro du projet 9070-E17-7 vente et enlèvement d'un édifice boutique de peinture 14.021m X 6.096m, Parc Elk Island, Alberta.

Les documents de soumission et la permission d'inspecter cet édifice peuvent être obtenus de:

Directeur
Parc National Elk Island
Site 4, R.R. 1
Fort Saskatchewan, Alberta
T8L 2N7
[998-3781]

Pour être considérée chaque offre doit être soumise sur les formules fournies par le Ministère.

Pour de plus amples informations communiquez avec: R. Onishenko, Service d'immeubles, Travaux publics du Canada, 2e étage, 9925-109e rue, Edmonton, Alberta, Téléphone: [403]420-3234

Le Ministère n'acceptera pas nécessairement ni la plus élevée ni aucune des soumissions.

Canada

CONFORTABLE. ÉCONOMIQUE. AGRÉABLE. EN TRAIN TOUT VA BIEN!

Le service quotidien de trains inter-ville de VIA vous offre des tarifs avantageux, le confort des voitures coach avec fauteuils réglables et un service complet de collation et de rafraîchissement en route.

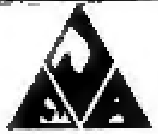
	Aller-retour régulier	Aller-retour 1 jour	Aller-retour 7 jours
Edmonton à Saskatoon	70$	—	52$
Edmonton à Regina	106$	—	79$
Edmonton à Red Deer*	26$	15$	19$
Edmonton à Calgary*	48$	28$	36$

Pour réserver, communiquez avec votre agent de voyages ou VIA au 1-800-361-6160.

*Pas de service de collation et de rafraîchissement sur ces liaisons.

VOYAGEZ BIEN. PRENEZ LE TRAIN.

VIA



Francophonie Jeunesse de l'Alberta

PROJETS ANNUELS:

- Tournois sportifs
- Festivals à thèmes multiples
- Tournées de films
- Voyages-échange
- Boîtes à chansons
- Bourse pour projets spéciaux en éducation et en arts.
- Aide financière pour projets régionaux.

Tél.: 465-7151

T. H. E. Carpet Shop

Plus de rouleaux
* épargnez jusqu'à 65%. Rouleaux complets
* carpette lino
* service complet
* installation

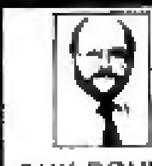
du lundi au vendredi: 9h à 21h

Samedi: 9h à 18h

12620 - 132 avenue
[Kensington Shopping Centre]
téléphone: 454-5917

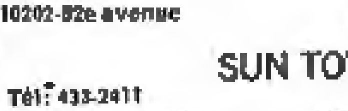
Visa-Master

TOYOTA



GUY BOURGEAULT
Gérant-voitures d'occasion
10202-82e avenue

FRANCOIS THIBAULT
Représentant des ventes
Voitures neuves
10130-82e avenue



SUN TOYOTA



Tél: 433-2411

Tél: 433-2411 432-9236



ARRETEZ L'ABUS DE L'ENFANT

Si vous connaissez un enfant qui est peut-être la victime d'abus, s'il vous plaît aidez.

Un appel à Alberta's Child Abuse Hotline peut empêcher une situation endommageante de s'aggraver davantage.

Montrez votre inquiétude - ne restez pas muet. Si non, des centaines d'enfants dans cette province continueront à souffrir. Communiquez maintenant en toute confiance. Signalez zéro (0) et demandez à l'opératrice le numéro Zenith 1234... et protéger un enfant.



SIGNALEZ 0 - DEMANDEZ ZENITH 1234

Le rêve canadien s'est réalisé

C'est à la fin des années 1940 et au début des années 1950 que le Gouvernement canadien a eu la vision du développement d'un programme national d'énergie nucléaire pouvant jouer un grand rôle dans le bilan de nos besoins énergétiques. C'est pour concrétiser cette vision que l'Énergie Atomique du Canada, Limitée fut établie en 1952 pour prendre la direction de l'industrie nucléaire naissante.

L'EACL fut créée en tant qu'organisme orienté vers la recherche et le développement. Elle eut comme premier défi la tâche formidable de développer un programme d'énergie nucléaire entièrement canadien. Aujourd'hui, le réacteur CANDU est le témoignage de la confiance du Gouvernement canadien et de la réussite de nos chercheurs et de nos ingénieurs qui ont créé la filière CANDU maintenant éprouvée et reconnue par de nombreux organismes indépendants comme étant la meilleure au monde.

Fondamentalement un foyer

Le réacteur CANDU est fondamentalement un foyer qui produit de la chaleur. Il ne diffère des autres moyens thermiques de production d'électricité que par la source de sa chaleur: la fission de l'uranium. L'eau lourde sert à modérer la vitesse des neutrons qui se fendent alors pour former une réaction en chaîne et produire de la chaleur. Contrairement aux réacteurs des autres filières nucléaires, les réacteurs CANDU emploient de l'uranium naturel comme combustible, ce qui permet d'utiliser directement les abondantes réserves d'uranium du Canada.

Le premier réacteur de puissance canadien, le NPD de 20 mégawatts, a produit sa première électricité en 1962. Sa conception reposait sur l'expérience acquise par plusieurs réacteurs de recherche antérieurs et il a été le précurseur des grands réacteurs CANDU qui sont actuellement les meilleurs au monde.

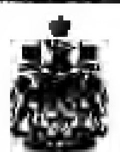
Dotées de caractéristiques uniques en leur genre, telles que la capacité de rechargement en cours de marche, les centrales commerciales CANDU développées au Canada sont actuellement les plus sûres dans le monde et elles battent des records de performance d'année en année. En 1981 on dénombrait sept réacteurs CANDU parmi les huit meilleurs réacteurs sur 131 dans le monde ayant une puissance supérieure à 500 mégawatts.

En tête dans le monde

La centrale nucléaire à quatre unités de Pickering, située près de Toronto, a produit jusqu'à présent plus d'électricité que n'importe quelle autre centrale nucléaire au monde à un coût environ 40% moindre que celui de l'électricité produite par le charbon. Il y a quatre autres unités CANDU en fonctionnement à la centrale nucléaire de Bruce en Ontario, lesquelles peuvent produire assez d'électricité pour répondre à la demande de pointe de la région métropolitaine de Toronto. La centrale de 600 mégawatts de Pointe Lepreau (Nouveau-Brunswick) vient d'entrer en service et elle sera suivie d'ici peu par la centrale de Gentilly 2 au Québec.

La réussite des réacteurs CANDU est due à une recherche poussée et cohérente et à une capacité de développement et d'ingénierie englobant la compétence et l'ingéniosité du personnel de l'industrie manufacturière et des commissions électriques canadiennes, le tout fortement appuyé par le Gouvernement canadien. Telle est la base de l'approche intégrée qui a permis au Canada de développer un programme nucléaire exceptionnellement réussi.

C'est dans le domaine médical que l'énergie nucléaire contribue peut-être le plus à la condition humaine par la production et le marketing d'appareils de thérapie anti-cancer et d'équipements pour diagnostics médicaux. D'autres appareils servent aux traitements par irradiation pour stériliser les fournitures médicales, pour assurer le contrôle de la qualité dans l'industrie et pour améliorer les rendements agricoles.



CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

SOUS-COMITÉ SUR l'AUTONOMIE POLITIQUE DES INDIENS

Le Sous-comité sur l'Autonomie politique des Indiens du Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien de la Chambre des communes tiendra des séances pour examiner toutes les relations financières et autres qui existent entre le gouvernement du Canada et la population indienne, et pour étudier tous les facteurs légaux et institutionnels connexes qui touchent le statut, l'évolution et les responsabilités des administrations de bandes dans les réserves indiennes.

Les individus et les organismes qui désirent soumettre des mémoires sur les sujets mentionnés peuvent le faire en français, en anglais ou dans les deux langues.

Si possible, les mémoires doivent être dactylographiés sur papier 28 cm par 22 cm avec marges de 3 cm par 2 cm.

Ces mémoires et ou demandes de comparutions devront être envoyé au:

Greffier
Sous-comité sur l'Autonomie
politique des Indiens
Chambre des Communes
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Le Sous-comité se réserve le droit exclusif de faire la sélection des témoins qui seront invités à le rencontrer.

KEITH PENNER, député
Président

Annonces classées

SERVICES DOMESTIQUES

Désirerais garder un ou deux enfants de 1 an et plus (chez elle). Demandez Johanne au numéro 488-8740.

Garderais enfants chez moi du lundi au vendredi. Bébé jusqu'à 5 ans, $10. par jour. Cayla 463-2796

Garderais enfant à la maison. Je demeure à l'intersection de la 108e rue et la 107e avenue. Pour plus de renseignements appelez au numéro 426-0626.

Garderais des enfants chez-moi. Age de bébé à 5 ans. Cinq jours par semaine. Ferais des travaux de couture. Millwoods 461-8930.

Garderais enfants chez moi de 8 à 6 ans, 5 jours par semaine jour ou soir. Millwoods. Lucie 461-7255.

Garderais enfants durant la semaine ou la fin de semaine. Appelez au numéro 468-1442.

Garderais enfants chez-moi à la journée ou à la semaine si désiré 7 jours par semaine. Demeure dans Woodvale Court. Pour de plus amples informations communiquez au numéro: 463-9275.

Je suis disponible pour garder des enfants entre 1 an et 4 ans du lundi au vendredi. Millwoods 463-9579.

Garderais enfants chez moi du lundi au vendredi de 2 à 4 ans. Line 421-8206.

Aurait besoin de jeunes filles pour travailler à la maison privée, téléphoner à la 484-6025 ou 421-8232. Demandez Brigitte.

Je suis disponible pour garder des enfants. 463-9579

Garderais des enfants chez moi du lundi au vendredi Agé 1 an jusqu'à 5 ans. 466-8393

Je ferais de la couture du raccomodage etc... Je garderais aussi des enfants, en un mot je cherche du travail. J'aurai 60 ans le 11 octobre et je suis en bonne santé. Je demeure à 3835 - 107e rue. Numéro de téléphone 436-6683 Mme Madeleine Desrosiers.

DIVERS

Chambre à louer dans une maison à la campagne à St-Albert. Animaux domestiques acceptés. Doit posséder propre voiture. 8 milles du centre-ville. Information jour 465-0976, soir: 459-0031.

Qui aurait un espace à louer pour un atelier de peinture? URGENT. Localisé dans le Nord mais préfère le Centre-ouest. Communiquez avec Marie 457-1569

Ferais du nettoyage dans les maisons privées une fois par semaine. 473-1823

Ferais du ménage dans maisons privées. Laver plafond er mur. Peinture à bon marché. Téléphonez 473-1823.

Recherche travaux de couture. Réparation ou confection. Contactez Mme Cayla au 463-2796.

A vendre. Livre de bibliothèque pour 60% de la valeur Best Sellers etc... A l'état de neuf. Téléphonez Edith entre 13 h et 16 h 30 au numéro 489-5392

A vendre une muselière en cuir pour un chien entre 50 et 80 livres. N'a jamais servie. A moitié prix. 461-7255.

Un couple offre ses services pour faire du ménage. Contactez Brigitte 484-3862 ou 421-8232.

Moto-neige Kawasaki à vendre 1977, 600 km refroidissement liquide. Marie-Hélène 465-7839 ou 464-2854.

A vendre. Fort éconoline 1979. 351 p.c., p.b., p.s., intérieur fini, siège capitaine et toit ouvrant. Si intéressé communiquez à 484-6516 après 17 heures.

Aimerais avoir un appartement dans les environs du centre St-Joachim. Pour une demoiselle sérieuse au début de la cinquantaine. Veuillez communiquez au numéro 488-3769 après 18 heures.

L'évangéliste Marcel Bouchard dit que vous pouvez aller au ciel et avoir la joie, la paix et être guérit de vos maladies par la Foi en Jésus Christ. Pour information appeler 248-4693 à Calgary.

Cherche espace à louer pour atelier, de préférence dans le centre-ouest d'Edmonton. Communiquez avec Marie au 457-1569
489-5292

Couple offre son aide pour travaux ménagers. Téléphonez au 437-7188, demander Line.

Trois espaces disponibles pour retour au Québec en automobile. Départ le 18 décembre. Communiquer avec Line au 437-7788

A VENDRE deux billets d'avion pour le Québec. Départ le 17 décembre, retour le 7 janvier, $800. Téléphoner au 489-6674 à partir de 8 hres.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

AVIS

Le C.R.T.C. a été saisi de demandes en vue de modifier les licences des entreprises de réception de radiodiffusion suivantes en supprimant les conditions de licence régissant les aires de desserte autorisées et la distribution des services et signaux facultatifs, et en leur substituant la condition de licence suivante: "L'approbation du Conseil est requise avant d'apporter tout changement à l'aire de desserte autorisée ou à la distribution des signaux ou services."

Medecine Hat, Alta: demande 822217600 par Cablevision Medecine Hat Ltd, 1111 ave Kingsway S.E. Medecine Hat, Alta. La demande peut être examinée au: 1111 ave Kingsway S.E. Medecine Hat, Alta.

Calgary, Alta.: demande 822351300 par Calgary Cable TV Ltd, C.P. 90 succursale "J", Calgary, Alta. La demande peut être examinée au 2007-27e ave. Calgary, Alta.

Red Deer, Alta.: demande 822130100 par Cable West TV Ltd. 6123-48e ave. Red Deer, Alta. La demande peut être examinée au: 6123-48e ave Red Deer, Alta.

Lethbridge et Coaldale Alta. DEMANDE 822181400 par Cablenet Ltd. 728-13e rue nord, Lethbridge, Alta.

Milk River Alta.: demande 822171500 par Milk River Cable Club 125 rue Main, Milk River, Alta. La demande peut être examinée au: 125 rue Main, Milk River, Alta.

Crowsnest Pass, Pincher Creek, Cowley et Lundbreck, Alta: demande 822448700 par Crowsnest Cablevision Ltd. C.P. 400, Bellevue, Alta. La demande peut être examinée au: 552 rue Front Bellevue, Alta.

Examen des documents: les documents peuvent être examinés pendant les heures normales de bureau. Les dossiers peuvent être étudiés aux adresses indiquées et au CRTC, Edifice Central, Les Terrasses de la Chaudière, Pièce 561, 1, promenade du Portage, Hull (Qué); et CRTC bureau régional de Montréal, bureau régional de l'Ouest, 701 ouest rue Georgia, Vancouver (B.C.)

Intervention: toute personne intéressée peut faire parvenir une intervention écrite au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et remettre une copie exacte de l'intervention au requérant au plus tard le 30 novembre 1982. L'intervention doit comprendre un exposé clair et concis des faits pertinents ainsi que des motifs sur lesquels se fonde l'intervenant pour appuyer la demande, s'y opposer ou proposer des modifications. Le reçu de la poste ou du messager doit être joint à la copie du C.R.T.C., pour prouver que le requérant a reçu sa copie. (PN-114)

Canada



LES 23 ET 24 NOVEMBRE 1982.

L'Institut de géologie sédimentaire et pétrolière (IGSP), division de la Commission géologique du Canada à Calgary, accueillera les **scientifiques de l'industrie, des organismes des gouvernements provinciaux et des universités**, les 23 et 24 novembre 1982, de 9 h à 16 h. L'Institut est situé au 3303, 33e rue N.-O., à Calgary.

À l'occasion de cette première expérience de "portes ouvertes", l'Institut fera connaître ses objectifs et la portée des travaux qu'il effectue dans les régions de l'Ouest et de l'Arctique canadiens. Ses activités seront présentées au moyen d'expositions spécialisées et de nature générale, de stands thématiques, d'affiches et de visites commentées des laboratoires. Les éléments d'exposition feront état de travaux en cours dans les domaines de la géologie régionale, de la géologie du charbon, de la géologie du pétrole, de la géochimie, de la paléontologie, de la science des terrains et de l'évaluation des ressources.

Les scientifiques principaux et subalternes de l'Institut seront heureux de s'entretenir avec les visiteurs de leurs travaux et de questions d'intérêt commun.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec:
M. JOHN BRINDLE À L'IGSP: (403) 284-0110

Énergie, Mines et Ressources Canada | Energy, Mines and Resources Canada

Canada

SEMAINE

suite de la page 13

d'aider les jeunes à former des coopératives de travail. M. Ronald Bisson et l'équipe de la F.J.C.F. se rendaient tout récemment à Iroquois Falls, dans le nord de l'Ontario, pour discuter avec un groupe de gens sur les façons d'augmenter notre participation politique au processus démocrate canadien. Rappelons qu'il y a une crise scolaire qui dure depuis longtemps à Iroquois Falls et qu'il y aura des élections scolaires le 8 novembre prochain...Francophonie Jeunesse de l'Alberta tenait son assemblée annuelle le 16 octobre. Soulignons, entre autres, que dans le domaine économique, F.J.A. poursuit plusieurs projets: coopérative de services, groupe des jeunes investisseurs, école de hockey et café chantant. Jeunesse Acadienne de l'Ile-du Prince-Edouard vient d'entreprendre des démarches auprès du M.E.I.R., le ministère d'Expansion industrielle régionale, pour continuer son projet de coopérative d'emploi pour les jeunes. Ce projet innovateur aura permis à un groupe de plus de 15 jeunes de se procurer du travail durant tout l'été, tout en offrant des services à leur communauté.